



CONSEIL PORTUAIRE

8 DECEMBRE 2009

MAIRIE D'AGDE
DIRECTION GENERALE DES SERVICES / POLE JURIDIQUE

COMMUNE : AGDE
DEPARTEMENT : HERAULT
PORTS DE PLAISANCE : CAP D'AGDE ET AMBONNE

CONSEIL PORTUAIRE

SEANCE DU LUNDI 8 JUIN 2009

COMPTE RENDU DE SEANCE

Les membres du Conseil Portuaire se sont réunis, à l'invitation de M. Gilles D'ETTORE, Maire de la Ville d'AGDE, suite à convocations adressées individuellement en date du 25 Mai 2009.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 29 Janvier 2009 ;**
- **Avenant N°3 à la D.S.P des Ports et du Centre Nautique ;**
- **Bilan d'activités 2008 ;**
- **Bilan des investissements du 1^{er} semestre 2009 ;**
- **Qualité des eaux portuaires ;**
- **Questions diverses**

PRESENT(E)S

M. DRUILLE, Adjoint, suppléant de M. D'ETTORE ; M. FREY, 1^{er} Adjoint, Président de la S.O.D.E.A.L, représentant le concessionnaire ;

M. BOURDEL, D.G.S.T Ville, représentant les membres du personnel communal ; M. DELHAY, suppléant, représentant les membres du personnel du concessionnaire ; MM. BOISARD, BRESSON, représentants titulaires des usagers ; M. HUBAC, représentant les services nautiques ; M. SCHMIDT, représentant suppléant des associations sportives liées à la plaisance ; M. BROSSARD, représentant les associations touristiques liées à la plaisance ; M. ROBIN, représentant suppléant des usagers

M. RUIZ, Conseiller municipal et Vice-Président de la S.O.D.E.A.L ;

M. OULIEU, Conseiller municipal et Vice-Président de la S.O.D.E.A.L ;

S.O.D.E.A.L : M. BOUCHER, D.G ; MM. VANCAO, WEISS, NOISETTE ;

ABSENT(E)S

M. LAPOINTE, M. MOUTON, C.C.I de Béziers/St Pons ; M. BARBANCE ;

EXCUSE(E)S

M. GUIRAUD, représentant du Conseil Général ;

M. BROUSSES, DGS Ville ; M. LABIDOIRE, SODEAL

Le quorum des membres étant atteint, le Conseil Portuaire a pu valablement rendre des avis.

M. DRUILLE a ouvert la séance.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 29/01/2009

Les membres du C.L.U.P n'ont fait aucune observation.

Vote : AVIS FAVORABLE

2. Avenant N°3 à la D.S.P des Ports et du Centre Nautique

M. FREY a présenté le projet.

Le périmètre de la D.S.P va être étendu, en y intégrant une partie de l'emprise du parking « Auvergne ». Cette surface de 8 936 m², récemment déclassée du domaine public routier communal, permettra à la S.O.D.E.A.L d'y envisager des aménagements de nature à offrir des places de port supplémentaires. L'objectif est d'installer un port à sec, sécurisé, comprenant deux rangées de racks, qui n'auront pas d'impact visuel. Il pourra accueillir près de 200 bateaux. Sa gestion sera confiée à une personne privée et, cet équipement contribuera au développement économique de la station.

Vote : AVIS FAVORABLE

3. Bilan d'activités 2008

a) Le tableau synthétique des balances analytiques, par secteur d'activités

M. BOUCHER a précisé que la S.O.D.E.A.L était une société d'économie mixte (S.E.M) donc une société anonyme (S.A), qui a l'obligation d'équilibrer ses comptes. La Ville est actionnaire majoritaire. La S.O.D.E.A.L est une « entreprise publique locale », selon la dénomination en vigueur en Europe. Le bilan est équilibré sur l'exercice 2008.

M. FREY a proposé de présenter à la prochaine réunion du CLUP et du Conseil Portuaire, le document-guide de fonctionnement du Centre Nautique. Il est à l'état de projet.

Vote : AVIS FAVORABLE

b) Les travaux et les investissements au niveau des ports et du Centre Nautique.

Au niveau des ports, M. BOUCHER a exposé, notamment :

- le dragage de Port Ambonne et du Port principal pour 102 352 € ;
- l'autonomisation de l'ouverture du MOBI DECK par tags pour 6 220 € ;
- le remplacement de 17 bornes électriques pour 8 908 € ;
- l'achat d'un ponton de 132 ML pour le Canal Malfato pour 92 004 € ;
- le démarrage de la construction d'un local de vidéosurveillance à l'entrée de la Zone technique pour 270 000 € ;
- la réfection du platelage bois des pontons et des passerelles 200 m² pour 16 700 €.

Ensuite, au niveau du Centre Nautique, M. BOUCHER a indiqué que les investissements avaient consisté principalement en l'achat de matériel.

Vote : AVIS FAVORABLE

4. Bilan des investissements du 1^{er} semestre 2009

M. BOUCHER a détaillé les investissements et les travaux réalisés au cours du 1^{er} semestre 2009. En fait, l'intégralité a été quasiment effectuée sur ce semestre.

Notamment pour les ports :

- le remplacement du ponton F pour 100 085 € HT ;
- le remplacement et la pose de 13 pieux pour 70 375 € HT ;
- la première tranche de rénovation de l'éclairage public portuaire pour 7 245 € HT ;
- l'acquisition d'une grue de 50 t pour 305 000 € HT ;
- l'acquisition de deux véhicules électriques pour le port pour 34 600 € HT.

Vote : AVIS FAVORABLE

Notamment pour le Centre Nautique :

- la réfection de la climatisation réversible pour 16 380 € HT ;
- la mise en conformité des douches et des vestiaires pour 24 357 € HT ;
- la mise en conformité électrique de l'étage pour les associations pour 2 928 € HT.

Vote : AVIS FAVORABLE - ABSTENTION de M. BOISARD

5. Qualité des eaux portuaires

M. FREY a informé qu'une pollution bactériologique par les eaux usées dans le Port Ambonne était avérée.

Par suite, la Ville a décidé de lancer des investigations à l'aide de tests à la fumée, sur le Village naturiste. M. ARCHIMBEAU a été chargé de suivre ce dossier.
Cette campagne a donné lieu à un rapport mettant en exergue certains branchements sauvages d'eaux usées dans le réseau pluvial.

Trois syndicats de copropriétés ont été mis en cause :

- LOCAP GESTION ;
- FONCIA SOGI PELLETIER ;
- FONCIA AKTYS.

La Ville a déjà effectué des travaux pour 70 000 € (condamnation de clapets, notamment).

LOCAP GESTION et FONCIA AKTYS ont effectué des travaux.

Par contre, FONCIA SOGI PELLETIER a été assignée par la Ville, car ce syndic refuse de coopérer.

M. ARCHIMBEAU a indiqué que la dernière analyse des eaux de baignade a été satisfaisante.

La réception des travaux se fera fin juin 2009.

Le 10 Juin 2009, il est prévu une réunion entre la Ville, la SODEAL et LOCAP GESTION.

M. FREY a manifesté une grande prudence. Des installations non conformes peuvent ne pas avoir été repérées et génèrent des pollutions.

Grâce à la collaboration des syndicats, le dossier a été ouvert et des avancées sont notables.

M. FREY a conclu que les ports du Cap d'Agde avaient obtenu « Le Pavillon Bleu », ainsi que les plages de la commune.

DGS

L. RESLINGER

**RAPPORT D'ACTIVITES 2009
DES PORTS ET DU CENTRE NAUTIQUE**

Un effort a été réalisé en termes d'aménagement des plages et du littoral.

En outre, la mise en place du projet communal de développement durable, en 13 axes, a permis d'améliorer les eaux de baignade et les eaux portuaires.

M. ARCHIMBEAU a indiqué que les investigations se feront par tranche ; d'abord Port LANO et Port Ambonne.

La Ville se préoccupe de ce dossier. Elle a également lancé la collecte des huiles usagées et proposent aux commerces des bacs à huile.

Des établissements ont déjà joué « le jeu ».

Vote : AVIS FAVORABLE

6. Questions diverses

D'une part, M. BRESSON a posé une question sur le Parking de l'Ancienne Douane.

Des personnes entrent dans ce parking ; paient ; et faute de places, ils doivent sortir.

Elles ne devraient pas acquitter de droits de stationnement.

M. FREY a informé qu'une réunion entre la Ville et la SODEAL aurait lieu le 9 Juin 2009.

Un comité de suivi va faire le bilan du fonctionnement des parkings et les projections pour l'année 2010.

Par ailleurs, un membre du Conseil portuaire a demandé si une partie du Parking de l'Île des Pêcheurs pouvait être payante.

M. BOUCHER a indiqué qu'il était propriété de la Ville.

D'autre part, M. BOISARD a demandé la suite donnée au dossier relatif au Centre d'examen des permis bateau.

M. OULIEU a répondu qu'il y avait toujours un veto de l'Administration. Il a précisé que l'Association FONTA, spécialisé dans la formation aux brevets de secourisme, était intéressée pour venir dispenser des cours au Centre Nautique.

Enfin, M. BOISARD a regretté qu'il n'y ait plus de manifestations de motonautisme.

M. FREY a conclu en lui indiquant que ces dernières avaient été interrompues pour des raisons de sécurité.

Il a insisté sur l'idée de se tourner vers les activités de voile ou de kit-surf.

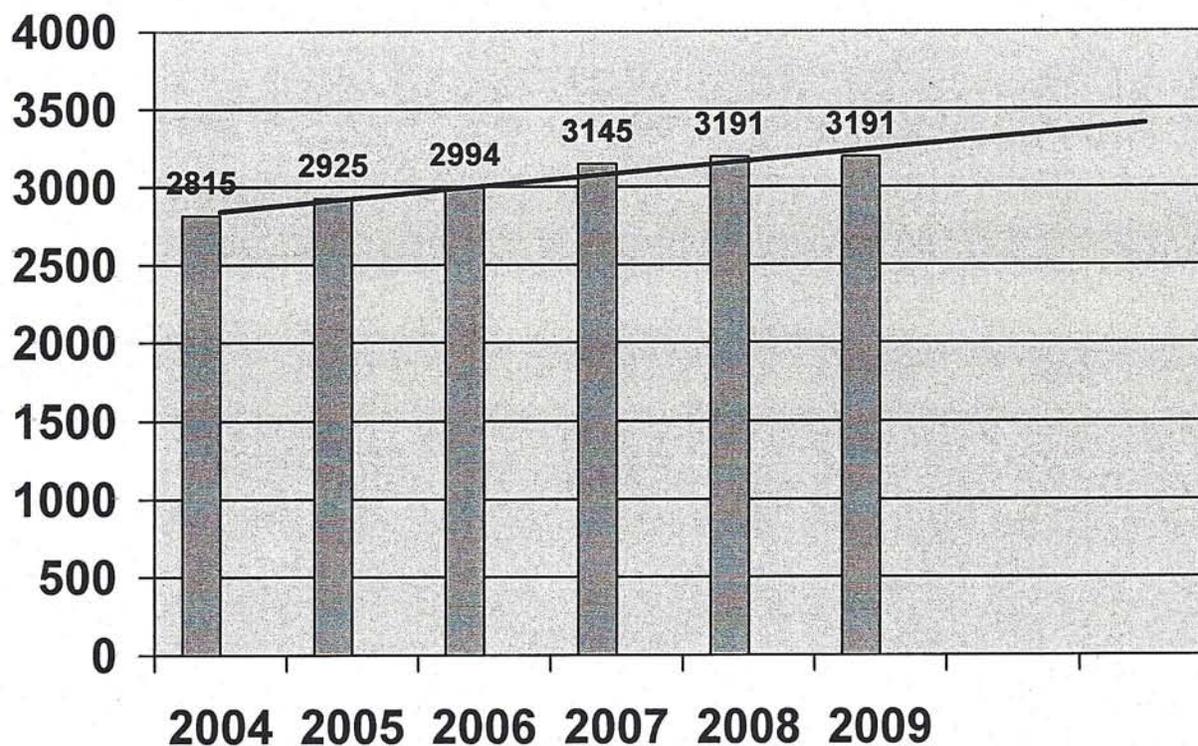
**TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS
REALISES EN 2009**

I. PORT PRINCIPAL

I. Fréquentation

ABONNEMENTS AU 30 JUIN								
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Port Principal	1836	2027	2039	2076	2246	2349	2496	2514

1. Nombre de postes d'amarrage au 30 septembre (Port Principal + port Ambonne + Marinas)



Commentaires : 2006, création de 168 postes Ile des Loisirs
2007, création de 158 postes Mobideck
2008, création de 50 places dans le port

Dont abonnements annuels au 30 juin 2009 :

- Port Principal : 2519
- Port Ambonne : 249
- Marinas : 222 + 64 île St Martin

- Mouvements des bateaux par catégorie entre 2006, 2007, 2008 et 2009 (mois de référence Juin)

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	Multi	Total
Postes Annuels 2006	115	543	548	384	385	203	77	27	16	20	2318
2006	103	561	477	361	375	219	83	23	23	21	2246
Libre	12	-18	71	21	10	-16	-6	4	-7	-1	62
Postes Annuels 2007	115	545	547	398	389	205	79	27	17	24	2490
2007	101	557	505	377	404	225	105	29	23	23	2349
Libre	14	12	42	21	-15	20	-26	2	-6	1	65
Postes Annuels 2008	115	546	674	414	395	225	80	24	16	18	2507
2008	98	577	594	396	407	236	102	30	21	36	2496
Libre	17	-31	80	18	-12	-11	-22	-6	-5	-17	11
Postes Annuels 2009	86	575	598	392	409	245	107	37	26	39	2514
2009	112	548	673	413	382	238	81	24	15	33	2519
Libre	26	-27	75	21	-27	-7	-26	-13	-11	-6	5

- Mouvements des bateaux par catégorie au 30 septembre

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	Multi	Total
Postes Annuels 2006	115	543	548	384	385	203	77	27	16	20	2318
2006	105	557	480	381	380	221	87	25	24	21	2261
Libre	10	-14	68	23	5	-18	-10	20	-8	-1	57
Postes Annuels 2007	115	545	676	413	389	205	79	27	16	24	2489
2007	100	553	576	389	402	226	105	30	23	24	2428
Libre	15	-8	100	24	-13	-21	-26	-3	-7	0	61
Postes Annuels 2008	115	546	674	414	395	225	80	24	16	18	2507
2008	95	572	596	394	411	245	104	27	24	36	2504
Libre	20	-26	78	20	-16	-20	-24	-3	-8	-18	3
Postes Annuels 2009	84	592	598	385	409	243	107	28	25	39	2510
2009	112	548	673	413	382	238	81	24	15	33	2519
Libre	28	-44	75	28	-27	-5	26	-4	-10	-6	9

2 – PORT AMBONNE - LES MARINES DU CAP

ABONNEMENTS ANNUELS AU 30 JUIN								
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Port Ambonne	215	221	224	228	233	239	249	249
Marines du Cap	222	222	221	222	222	222	222	222
Berges Hérault	488							

3 – PASSAGES :

PORT PRINCIPAL	JUILLET 2009					
Catégorie Bateaux	Journées	Nb Btx	Moteur	Voile	Multicoques	% 09/08
O et I	574	42	38	4		-19
II	1028	114	97	17		-3,57
III	493	80	31	49		+41,66
IV	372	130	19	100	11	-22,50
V	352	139	21	118		-3,57
VI	296	99	21	78		+33,33
VII	103	36	8	23	5	-39,42
VIII	24	12	6	9		-61,91
IX	49	8	13	6		+306,25
Multicoques	15	6		3	3	-57,15
Total	3306	666	243	404	19	-4,79

PORT PRINCIPAL	AOÛT 2009					
Catégorie Bateaux	Journées	Nb Btx	Moteur	Voile	Multicoques	% 08/07
O et I	932	66	64	2		+1,63
II	1455	115	101	14		- 10,02
III	522	106	47	58	1	+ 20,83
IV	472	142	30	109	3	+ 13,73
V	425	141	35	103	3	- 9,81
VI	316	113	24	88	1	+ 20,61
VII	94	39	15	22	2	-30,38
VIII	18	11	5	4	2	-60,00
IX	33	2	5	1		+500,00
Multicoques	25	1		1		-24,25
Total	4292	736	322	402	12	-1,01

**REALISE AMENAGEMENTS TECHNIQUES
DU CENTRE NAUTIQUE POUR 2009**

POSTES	BUDGET PREVU	REALISE	OBSERVATIONS
Travaux d'entretien et de réparation			
Autres travaux	10 000 €	67 122 €	Mise en conformité de la 2eme tranche de la plomberie ; Refection de la climatisation réversible ; Mise en conformité des vestiaires et des douches ; Mise en conformité électrique à l'étage
Investissement et travaux de renouvellement			
Renouvellement matériel Centre Nautique	31 800 €	29 494 €	Acquisition d'une flotte de 6 catamarans ; Achat d'un bateau type "VALIANT"
	41 800 €	96 616 €	

TARIFS

TARIFS 2010

A. Ports de Plaisance : Cap d'Agde et d'Ambonne

1 - STATIONNEMENT SUR PLAN D'EAU

- A - STATIONNEMENT DE COURTE DUREE
 - Passage et escale (Moteur et Voile)
- B - STATIONNEMENT A L'ANNEE
 - Taxes annuelles (postes)
- C - SERVICES OFFERTS
- D - PECHEURS PROFESSIONNELS

2 - USAGE DES APPAREILS, EQUIPEMENTS DE MANUTENTIONS ET DES TERRE- PLEINS PORTUAIRES D'ENTRETIEN ET DE REPARATIONS

- A - TAXES D'USAGE DES APPAREILS
- B - TAXES D'USAGE DES TERRE-PLEINS
- C - ATINAGE DES BATEAUX
- D - CLAUSES PARTICULIERES

3 - AMODIATION DE PLANS D'EAU - MARINAS

4 - DROITS DE PLACE (Commerces)

5- MULTICOQUES

B. Centre Nautique

A. Ports de plaisance Année 2010 (Applicable à compter du 01 Janvier 2010)

Tarifs calculés sur la base des tarifs en usage au 01 Janvier 2009

- Stationnement sur plan d'eau

- Abonnements annuels : + 3.00 %
- Passage et escale : + 3.00 %
- Services divers : + 3.00 %

- Usage des appareils, équipements de manutentions et des terre-pleins portuaires d'entretien et de réparations :

Multicoques : Abonnements annuels : + 3,00 %
Passage et escale : + 3.00 %

Droit de places (Commerces) :

1) Terrasses couvertes et closes :

Zone centrale : **55.00 EUROS TTC/m²**

Zone excentrée : **38.00 EUROS TTC/m²**

2) Terrasses non couvertes :

Zone centrale : **36.00 EUROS TTC/m²**

Zone excentrée **32.00 EUROS TTC/m²**

- Amodiations de plans d'eau - Marinas - Locaux portuaires :

Application de la formule de révision de prix prévue à l'article 19-3 du contrat de délégation de service public : + 3.00 %

- **Redevance Environnementale : 7,91 € TTC/mètre linéaire par an**
- **soit 0.0215 € TTC /mètre linéaire par jour.**

- Baux commerciaux :

Indexés sur l'indice INSEE du coût à la construction du 3^{ème} trimestre 2009.

1 Stationnement sur le plan d'eau

Mise à disposition des moyens d'amarrage pour stationnement sur plan d'eau des bateaux à VOILE et à MOTEUR

TARIFS 2010

A - STATIONNEMENT DE COURTE DUREE

A.1 Taxes de passage et d'escale (TTC) en €EUROS

Les taxes ont été établies pour 2 périodes distinctes :

Hors saison : Octobre à Mars inclus

En Saison : Avril à Septembre inclus

- Haute Saison : Juillet ; Août
- Basse Saison : Avril ; Mai ; Juin ; Septembre

Cat.	Longueur des bateaux en mètres	Montant de la taxe par jour (1)		
		Hors Saison	Basse Saison	Haute Saison
0	4,00	5.75	10.31	11.51
A	4,01 à 5,00	5.75	11.51	13.80
B	5,01 à 6,50	8.04	14.95	18.41
C	6,51 à 8,00	10.35	17.25	22.50
D	8,01 à 9,50	11.51	20.70	26.45
E	9,51 à 11,00	13.83	25.31	31.05
F	11,01 à 13,00	17.25	32.21	39.11
G	13,01 à 15,00	20.70	37.97	48.32
H	15,01 à 18,00	24.15	44.86	56.36
I	18,01 à 24,00	36.85	59.82	74.77
Au-delà, par mètre supplémentaire		10,10	10,10	10,10

(1) redevance d'équipement incluse.

(2) A compter du 01 Janvier 2010 sera rajouté une Redevance Environnementale de 0.0215 € TTC/mètre linéaire par jour.

Montant de la taxe par semaine = Taxe par jour x 5,50

Montant de la taxe par mois = Taxe par jour x 19,25

A.2. Mouillages

Le tarif ci-dessus s'entend mouillages fournis (corps morts, catways).

A.3. Modalités de Perception

La journée commence à midi et finit à midi le lendemain, toute journée entamée est due.

A.4. Franchise de régates

Une franchise de 15 jours décomptée au cours :

- des 7 jours précédant la régata
- du jour de la régata
- des 7 jours suivant la régata

Sera accordée **aux régatiers** étant entendu que :

- a) cette franchise ne sera accordée que pour les régates faites au cours de la période annuelle s'étendant du 01 Octobre au 31 Mai.
- b) cette franchise ne sera accordée qu'aux régatiers non basés dans le Port considéré accordant la franchise,
- c) cette franchise ne sera accordée que pour les régates inscrites au programme annuel officiel, homologué par la Jeunesse et les Sports.
- d) cette franchise ne sera accordée que pour les **regatiers abonnés** dans un Port du Languedoc Roussillon membre de l'A.P.L.R., et sous réserve que les régatiers remplissant la condition ci-dessus aient été :
 - d'une part inscrits sur la liste établie par l'organisme agréé organisateur de la régata considérée,
 - et que d'autre part, ces régatiers se présentent au Maître de Port dès leur arrivée pour obtenir de ce dernier leur emplacement ; tout régatier qui se sera installé à un poste sans autorisation du Maître de Port ne bénéficiera pas de cette franchise.

A.5. Gratuité pour bateaux des écoles de croisières :

- a) agréées par la jeunesse et les Sports.
- b) gérées par une Association soumise à la loi de 1901 (sans but lucratif).
- c) basées dans le port considéré.

(Les 3 conditions doivent être remplies simultanément).

Les bateaux des ECOLES DE CROISIERES agréées par la JEUNESSE ET LES SPORTS, gérées par une ASSOCIATION soumise à la loi de 1901 (sans but lucratif) et basées dans le port considéré, pourront stationner sur le plan d'eau du Port gratuitement au droit des postes qui leur seront affectés par le Maître de Port, dans la limite des disponibilités du Port et après avis de la SODEAL.

B - STATIONNEMENT A L'ANNEE

B.1. Taxes annuelles (T.T.C) en EUROS

- Postes VOILE / MOTEUR

Catégorie	Largeur totale des postes à quais (box) (1)	Longueur MAXIMALE des bateaux susceptibles d'être accueillis par les postes à quai	TAXE ANNUELLE forfaitaire (2)
I	2,50	5,00	933
II	3,00	6,50	1251
III	3,50	8,00	1542
IV	4,00	9,50	1864
V	4,50	11,00	2240
VI	5,00	13,00	2721
VII	5,50	15,00	3332
VIII	6,00	18,00	4047
IX	7,00	24,00	5280
	Au-delà par mètre supplémentaire		431,22

(1) Cette largeur comprend les espaces nécessairement occupés par les ouvrages d'amarrage (pieu, barre y, catway...etc) et les défenses et pare-battage du bateau.

(2) Redevance d'équipement incluse.

(3) **Redevance Environnementale : 7,91 € TTC/mètre linéaire par an.**

B.2. Mouillages

Les tarifs ci-dessus s'entendent mouillages fournis (corps-morts, catways ou pieux d'amarrage).

B.3. Surveillance des bateaux

Les tarifs ci-dessus s'entendent surveillance des amarres comprise. Pour ce qui concerne le pompage, il est bien précisé que les taxes ci-dessus ne comprennent pas les pompages effectués à la suite d'un remplissage des coques décollant :

- soit d'une défectuosité des coques,
- soit de l'absence ou de l'insuffisance d'étanchéité des tauds en cas de pluie.

Dans ce cas, le pompage sera facturé aux usagers à raison de :

0,55 EUROS par CHEVAL HEURE mis en œuvre pour effectuer le pompage, le temps passé étant décompté en heure et fraction décimale d'heure (T.T.C.).

B.4. Détermination du montant de ces contrats

Le montant des contrats passés sur la base des tarifs ci-dessus est fixé en fonction des caractéristiques du poste occupé.

B.5. Mode de règlement des redevances annuelles

Les taxes et redevances seront réglées dans les conditions suivantes:

- Règlement de la redevance annuelle par tout moyen de paiement sauf prélèvement bancaire :
- Pour un renouvellement, avant le 1er janvier.
- Pour un nouveau contrat, à la signature du contrat, majoré de 20 €EUROS de frais de dossier.

Règlement de la redevance annuelle par prélèvement bancaire : sous réserve de l'acceptation du dossier, par la SODEAL, la redevance annuelle, majorée de 4%, sera prélevée en quatre échéances identiques aux dates suivantes : 8 février 2010, 6 avril 2010, 6 juillet 2010 et 6 octobre 2010.

C - SERVICES OFFERTS (TTC)

Les services offerts dans le périmètre du Port sont fournis dans les conditions Ci-dessous fixées :

C.1. Fourniture d'énergie électrique à la tension convenable à l'aplomb des postes à quai, dans le périmètre de la concession

La fourniture de courant électrique aux bateaux pour :

- éclairage
- recharge des batteries,

à l'exclusion de tout usage domestique autre que l'éclairage et de tout usage professionnel, à partir des prises installées le long des ouvrages d'accostage alimentées en courant alternatif monophasé sur 220 volts dans la limite de 10 Ampères - soit 2,3 kW - et comprise forfaitairement dans les taxes définies aux § A et B ci-dessus.

Pour une fourniture de courant électrique supérieure à 2,3 kW sous 220 Volts, à la condition que les installations le permettent, les taxes de stationnement définies aux § A et B précités seront majorées forfaitairement de 1,70 €EUROS TTC par jour et par tranche de 0,500 kW au-delà de la tranche d'énergie de 2,3 kW ci-dessus évoquée, correspondant à la fourniture de base inclus dans les taxes de stationnement(TTC).

C.2. Fourniture d'eau à l'aplomb des postes à quai dans le périmètre

La fourniture d'eau exclusivement nécessaire aux besoins du bateau est comprise forfaitairement dans les taxes définies aux § A et B ci-dessus.

C.3. Fourniture de carburant dans le périmètre

Le tarif applicable à la fourniture de carburant sur le Port sera le prix du litre de carburant au tarif affiché à la pompe.

Les consommations seront facturées au Volucompteur.

C.4. Casiers d'armement

- Location annuelle : **154,50 € EUROS TTC**
- Location mensuelle : **33,00 € EUROS TTC**

C.5. Droits de stationnement (Parking)

- Saison (du 01/06 au 30/09) : **107 € EUROS TTC**
- Mois : **46,50 € EUROS TTC**
- Semaine : **13,25 € EUROS TTC**
- Journée : **3,15 € EUROS TTC**

C.6. Droits d'Accès et de Stationnement du véhicule et remorque pour la Journée

- 1 accès : **8,30 € TTC**
- 3 accès : **20,60 € TTC**
- 10 Accès : **51,50 € TTC**
- 30 Accès : **103,00 € TTC**
- 100 accès (Professionnels) : **206,00 € TTC**

D - PECHEURS PROFESSIONNELS

D.1. Tous Bassins

Il sera perçu une taxe forfaitaire annuelle pour le stationnement de tout bateau sur les installations portuaires prévues à cet effet dans ce bassin de :

- **128 € EUROS TTC** Jusqu'à 8 m de long
- **179 € EUROS TTC** de 8,01 à 12,00 m
- **231 € EUROS TTC** au-delà de 12,00 m

D.2. Emplacements destinés à la plaisance

Le tarif de plaisance sera appliqué aux Pêcheurs Professionnels occupant un poste destiné à la plaisance. Pour la période du 1^{er} octobre au 31 mai, un abattement de 50 % est consenti sur les tarifs de courte durée (tableau B1).

E. Conditions particulières

APPLICABLES SUR LES TARIFS DE STATIONNEMENT SUR PLAN D'EAU (tableau B1)

- **BATEAUX PROMENADE** : Supplément de 10 à 15 % selon les ouvrages mis à Disposition.
- **COCHES D'EAU** : Supplément de 16,5 % selon les ouvrages mis à Disposition.
- **PALANGRIERS** : Le Tarif des abonnements annuels des Palangriers Est fixé à 50% des tarifs pondérés du port
- **CAUTION :** TAG ACCES PORT : 20 €
Adaptateur : 70 €
- **TAGS CLIENTS ANNUELS :** PREMIER TAG GRATUIT
Deuxième tag : 20 €
Troisième tag : 40 €
En cas de perte, facturation 20 € par tag

- **REGATIERS SORAC**

Selon le calendrier 2009 des compétitions de la SORAC, et compte tenu de la définition des termes "régate" (ensemble de manches dont les points s'additionnent pour donner un classement) et "challenge" (ensemble de régates pour une période ou appellation donnée), nous appliquerons en 2010 les réductions suivantes :

- participation à 6 régates minimum, incluant la possibilité de régates extérieures : 10% de remise sur l'abonnement annuel.
- participation à 7 régates minimum, incluant obligatoirement la Coupe de la Sodeal, le Trophée de la Ville d'Agde et une régata extérieure : 20% de remise sur l'abonnement annuel et 50% sur les manutentions hors 15 mars 2010 au 13 juin 2010 et du 4 octobre 2010 au 14 novembre 2010.
- participation à 8 régates minimum, incluant une des 2 régates "phares" d'Agde et 3 régates extérieures : 20% de remise sur l'abonnement annuel et 50% sur les manutentions hors 15 mars 2010 au 13 juin 2010 et 4 octobre 2010 au 14 novembre 2010.
- participation à 8 régates minimum, incluant obligatoirement les 2 régates "phares" d'Agde et 3 régates extérieures (inscrites au calendrier) : 25% de remise sur l'abonnement annuel et 50% sur les manutentions hors 15 mars 2010 au 13 juin 2010 et 4 octobre 2010 au 14 novembre 2010.

TARIFS PARTICULIERS

- **LOCAUX BASSIN IV**

par lot : 3727,31 €EUROS HT au 01.01.10,
Il sera rajouté la Redevance Environnementale déterminée en fonction de l'étude effectuée en 2009.

- **CHANTIERS Z.T.**

Baux commerciaux : 6,81 €EUROS HT/m² au 01.01.09, à indexer Selon l'indice INSEE du coût à la construction 3^{ème} trimestre 2009.
Il sera rajouté la Redevance Environnementale déterminée en fonction de l'étude effectuée en 2009.

Surveillance : 1116,77 €EUROS HT par lot baillé

Terre plein DPM 0,20 €EUROS HT/m²
 Levage : remise de 10 % sur les tarifs d'usage
 Poste à quai ZT 19,33 €EUROS HT/emplacement

- **AIRE DE SABLAGE**

Droit d'accès et d'occupation pendant une semaine :
 - Particuliers, professionnels non implantés en ZT : 115,00 €EUROS TTC.
 - Professionnels ZT : 51,50 €EUROS TTC
 - Occupation à partir du 8^{ème} jour et par jour toutes Catégories : 32,00 €EUROS TTC.

- **MANEGE**

- 148,90 €EUROS HT par m².

- **PETIT TRAIN**

- 42,85 €EUROS HT/m²

- **REDEVANCE ENVIRONNEMENTALE :** - 7,91 € TTC par an et par mètre linéaire, applicable à l'ensemble des bateaux présents dans le port.

- **Prestations diverses :**

- Pompage bateau : 110,00 € TTC par heure
- Enlèvements déchets : 1,11 €/kg TTC
- Forfait camion (enlèvement déchets) : 110,00 € TTC
- Enlèvement pneu : 16,50 € TTC/pneu
- Amarre : 16,50 € TTC / mètre linéaire

2. Usage des appareils , équipements de manutentions et terre-pleins portuaire d'entretien et de réparations des bateaux

TARIFS 2010

A – TAXE D'USAGE DES APPAREILS ET DES EQUIPEMENTS DE MISE A TERRE ET DE MISE A L'EAU DES BATEAUX ET DE MANUTENTION DES MOTEURS OU AUTRES PIECES DE BATEAUX (TTC)

a. Cale de halage

Les opérations exécutées par l'utilisateur à l'aide des cales de halage, par ses propres moyens et sans utilisation de matériel de levage, tirage ou transport du concessionnaire, sont gratuites, étant précisé que le stationnement sur les cales et sur les aires d'évolution des véhicules devant les cales est absolument interdit.

b. Matériel de levage

Les opérations exécutées avec utilisation du matériel de levage du concessionnaire donneront lieu, par opération de mise à l'eau ou opération de mise à terre, à versement des taxes ci-après :

b.1 – Levage des bateaux :

Longueur des bateaux hors tout compté en mètre (Lm) à voile ou à moteur	Montant de la taxe par opération (mise à terre ou mise à l'eau) en €uros (T.T.C)	
	Élévateurs à bateaux (TTC)	
0 L 6,50	61.50	
6,51 L 8,00	87.50	
8,01 L 9,50	135	
9,51 L 13,00	148	
13,01 L 15,00	183.50	
15,01 L 18,00	224.50	
18,01 L 24,00	298	
24,01 L 27,00	372.50	
au-delà de L 27,00	372,50 + 25,00 par m/l au-delà de 27 m	
Observations	Le levage à l'aide d'un élévateur est limité à la capacité maximale de l'appareil.	

b.1.1 Ces taxes comprennent également le transport du navire toujours dans les limites de la zone technique

- soit, lors de leur mise à terre, entre le plan d'eau et le lieu de stationnement sur terre-plein technique portuaire assigné par le Maître de Port, ou le véhicule d'enlèvement stationné sur terre-plein technique portuaire,

- soit, lors de leur mise à l'eau, entre le lieu de stationnement du bateau sur terre-plein technique portuaire ou le véhicule d'amenée stationné sur terre-plein technique portuaire, et le plan d'eau.

b.1.2 Les redevances ci-dessus ne comprennent pas les opérations de calage des bateaux sur tins et bers, ces opérations sont réalisées par les usagers ou, sur commande de leur part et à leurs frais exclusifs, par les professionnels installés sur le port.

B.2. Levage de moteurs et autres pièces

Le levage d'un moteur ou autres pièces, soit pour enlèvement du bord, soit pour mise à bord du bateau, fera l'objet du versement des taxes ci-dessous définies :

- Opération de levage en vue de l'enlèvement du bord ou de la mise à bord d'un moteur réalisée à l'aide d'une grue, d'un poids au plus égal à la capacité maximale de l'engin, prise et livrée sous crochet :

- par ¼ d'heure, tout ¼ d'heure commencé étant dû : 16,50 EUROS TTC

- Opération de matage ou dématage :

- bateau jusqu'à 10 mètres : 33,00 € TTC /opération
- bateau de 10,01 à 20 mètres : 49,00 € TTC/opération
- bateau de plus de 20 mètres : 65,50 € TTC/opération

- Opération de levage en vue de l'enlèvement du bord ou de la mise à bord réalisée à l'aide d'un appareil élévateur-transporteur, transport et mise en dépôt sur terre-plein ou sur véhicule stationné sur terre-plein dans les limites de la zone technique portuaire, quel que soit le poids de la pièce et dans la limite de la capacité maximale de l'engin disponible sur le Port :

- par ¼ d'heure, tout ¼ d'heure commencée étant dû :

- bateaux jusqu'à 11 mètres : - sans déplacement : 39,35 EUROS TTC
- avec déplacement : 78,70 EUROS TTC
- bateaux de plus de 11 mètres : - sans déplacement : 78,70 EUROS TTC
- avec déplacement : 153,50 EUROS TTC

- Opération de mise sur sangle sans transport et mise en dépôt sur terre-plein ou sur véhicule, et dans la limite de la capacité maximale de l'engin disponible sur le Port :

- pour 1 heure : - bateaux jusqu'à 11 mètres : 78,70 EUROS TTC,
- bateaux de plus de 11 mètres : 130,80 EUROS TTC
au-delà par ¼ d'heure, tout ¼ d'heure commencé étant dû : 39,35 EUROS TTC.

-Opération de déquillage et requillage :

- bateaux jusqu'à 11 mètres : 78,70 EUROS TTC par opération
- bateaux de plus de 11 mètres : 130,80 EUROS TTC par opération

- Deux visites annuelles complètes sont assurées par un organisme de contrôle et un suivi d'entretien est également effectué sur les deux engins de levage, afin de respecter la législation en vigueur

b.3.1 Conditions générales :

L'usage des engins de levage et de transport du Port devra faire l'objet de la signature préalable d'un bon de commande définissant les prestations demandées et visé par l'utilisateur qui en réglera le montant d'avance à la Capitainerie.

L'usage des engins de levage et de transport du Port est conditionné par la disponibilité de ces engins, d'une part, et la durée possible de leur mise à disposition compte tenu du programme journalier de levage, d'autre part, ces éléments étant laissés à la seule appréciation des Agents du Port.

L'immobilisation des engins de levage du fait de l'utilisateur, quel qu'en soit le motif, au-delà du laps de temps nécessaire aux manœuvres dont l'importance est laissée à la seule appréciation des Agents du Port sera facturée à l'utilisateur. Cette immobilisation sera décomptée comme suit :

Par ¼ d'heure d'immobilisation du portique d'élévateur :

- **Elévateur : 39,35 EUROS TTC**

Tout ¼ d'heure commencée étant dus.

Toutes les taxes du § b ci-dessus ne comprennent, lors d'une mise en place d'une embarcation sur terre-plein technique portuaire :

- **ni la mise à disposition de berceaux, tins, bers et autres appareils de calage et atinage, pas plus que les opérations propres de calage et d'atinage des bateaux sur ces appareils,**
- **ni le stationnement sur terre-pleins portuaires.**

b.3.2 Conditions particulières : (réduction de tarifs)

Une réduction de tarif de 25 % sera opérée au bénéfice :

- de l'ensemble des usagers pendant les périodes :
- **01/01/2010 au 22/02/2010 inclus**
- **31/07/2009 au 16/08/2010 inclus**
- **11/11/2009 au 31/12/2010 inclus**

- des régatiers à l'occasion de chacune des régates prévues au programme annuel officiel au cours de la période du 15 Septembre au 28 Février.

b.3.3 Conditions particulières : (Forfait)

Le forfait annuel Manutentions permet à l'utilisateur de réaliser autant d'opérations de mises à terre et mises à l'eau de son bateau qu'il le désire après avoir versé une somme dont le montant représente trois fois celui de la taxe par opération (mise à terre ou mise à l'eau) (tableau b1 des tarifs d'usage).

Ce forfait est valable pour l'année civile au cours de laquelle il a été demandé. Il ne peut être remboursé (en tout ou partie), ni reporté sur un autre exercice.

Ce forfait s'applique au bateau et peut donc être cédé au nouveau propriétaire en cas de vente en cours d'année. Il peut aussi rester au bénéfice de l'ancien propriétaire pour son nouveau bateau avec un ajustement du montant selon la longueur du nouveau bateau.

Le bénéficiaire devra présenter aux grutiers, avant chaque opération un bon de manutention justifiant de ces conditions particulières.

B. TAXES D'USAGE DES TERRE-PLEINS PORTUAIRES PAR LES BATEAUX EN VUE DE LEUR ENTRETIEN ET LEUR REPARATION

- Mise à disposition de terre-pleins

- Montant de la redevance (TTC)

La mise à disposition aux usagers du Port de terre-pleins en vue de l'entretien et de la réparation des bateaux fait l'objet du versement à la SODEAL, de la part des utilisateurs, des redevances objet des tarifs A et B ci-après définis.

Il est bien précisé que le stationnement, quelle qu'en soit la durée, d'un bateau sur terre-plein dans les conditions ci-dessus, ne dispense en aucune manière le titulaire d'un poste à quai, soit en escale, soit en hivernage, du versement de la redevance de stationnement sur plan d'eau qui est en tout état de cause due par ailleurs.

Si la SODEAL assure à un usager, dans les limites de ses possibilités, au droit des terre-pleins, la fourniture d'énergie électrique et ce pour une fourniture limitée à 2.3 KVA (10 ampères sous 220 Volts sur circuit triphasé 110/220), cet usager sera tenu de régler en sus des taxes ci-dessus définies, sans franchise, dès la première journée de l'occupation et jusqu'à la dernière journée d'occupation, une redevance complémentaire forfaitaire fixée à 8,90 EUROS/jour TTC.

C. Bateau de servitude :

L'utilisation du bateau de servitude que la SODEAL pourra éventuellement mettre à la disposition d'un usager pour effectuer dans les limites du Port le remorquage de l'embarcation de ce dernier sera facturée à raison de :

- bateaux de moins de 8 mètres : 38 EUROS l'heure TTC.
- bateaux de 8 à 11 mètres : 65,50 EUROS l'heure TTC
- bateaux de plus de 11 mètres : 164 EUROS l'heure TTC.

Le temps à facturer sera décompté en heure et quart d'heure entre le moment où le bateau de servitude quitte son poste d'amarrage et le moment où il le rejoint

- Tout ¼ d'heure commencé étant du.

D – CLAUSES PARTICULIERES

a) Responsabilité de la SODEAL au titre du gardiennage des bateaux sur terre-pleins

Il est bien précisé que l'application des taxes suivantes n'engage en rien la responsabilité de la SODEAL sur le plan du gardiennage des bateaux en stationnement sur terre-pleins et sur le plan de la sécurité des personnes au droit de ces terre-pleins du fait de la présence de ces bateaux, et ce pour quelque cause que ce soit.

b) Propreté des terre-pleins

Les usagers ont l'obligation de procéder au nettoyage des zones de terre-pleins qui auront été mises à leur disposition et à l'enlèvement des produits de carénage et d'entretien lors de la libération de ces zones.

Si cette prestation n'a pas été accomplie, une redevance complémentaire forfaitaire par emplacement sera facturée à l'utilisateur : 32 €uros TTC

A – BATEAUX EN ESCALE DANS LE PORT POUR UNE DUREE EGALE OU SUPERIEURE A UN MOIS ET BATEAUX EN HIVERNAGE

Longueur des bateaux (ml)	MONTANTS DES REDEVANCES T.T.C. EN EUROS		
	Les 10 premiers jours	Forfait pour les 10 jours suivants	Forfait journalier au-delà du 20 ^{ème} jour
	Période s'étendant à partir du jour de l'occupation effective du terre-plein pendant 10 jours et jusqu'à midi du 10 ^{ème} jour.	A partir de midi le 10 ^{ème} jour de l'occupation effective, forfait pour les 10 autres jours, comptés de midi à midi.	A partir de midi le 21 ^{ème} jour de l'occupation effective, par jour compté de midi à midi, toute journée commencée étant due.
= à 6,50	Franchise	25	15
6,51 à 8,00		35	24
8,01 à 9,50		49	34
9,51 à 13,00		91	57
13,01 à 18,00		176	110
18,01 à 24,00		255	188
24,01 à 27,00		500	307
au-delà de 27,00		500+31/ml	307+20,50/ml

(1) A compter du 01 Janvier 2009 sera rajouté une Redevance Environnementale de 0.021 € TTC/mètre linéaire par jour.

B – BATEAUX EN ESCALE DANS LE PORT POUR UNE DUREE INFERIEURE A UN MOIS

Longueur des bateaux (ml)	MONTANTS DES REDEVANCES T.T.C. EN EUROS		
	Le premier jour	Forfait journalier du 2 ^{ème} au 9 ^{ème} jour.	Forfait journalier au-delà du 9 ^{ème} jour.
	Période comptée à partir de l'occupation effective du terre-plein jusqu'à midi le lendemain.	A partir de midi le lendemain du jour de l'occupation effective par jour et pendant 8 jours comptés de midi à midi, toute journée commencée étant due.	Au-delà, par jour compté de midi à midi, toute journée commencée étant due.
= à 6,50	Franchise	3.34	14.71
6,51 à 8,00		4.86	23.44
8,01 à 9,50		7.13	33.80
9,51 à 13,00		11.84	56.70
13,01 à 18,00		21.55	109.03
18,01 à 24,00		37.46	187.54
24,01 à 27,00		62.54	307.48
au-delà de 27,00		62,54+4,29/ml	307,48+20.71/ml

(1) A compter du 01 Janvier 2009 sera rajouté une Redevance Environnementale de 0.021 € TTC/mètre linéaire par jour.

C – TARIFS LONGUE DUREE

Longueur des bateaux	Redevance mensuelle
6,50 à 8,00 m	125
8,01 à 9,50 m	142
9,51 à 13,00 m	176
13,01 à 18,00 m	228
18,01 à 24,00 m	316

3. Amodiation de plan d'eau - Marinas

TARIFS 2010

L'occupation de plans d'eau au droit de constructions individuelles du type MARINAS donnera lieu à paiement de redevances annuelles.

Le montant de la redevance sera fonction des dimensions du plan d'eau amodié et des services offerts par la SODEAL (article 8 du fascicule des clauses et conditions générales pour l'établissement des ouvrages d'accostage et pour l'occupation des plans d'eau au droit des constructions individuelles de type MARINAS).

Le tarif TTC de la redevance annuelle est fixé selon la formule prévue à l'article 19-3 du contrat de délégation de service public.

(1) Sera rajouté la Redevance Environnementale de 7.91 € TTC/mètre linéaire par an.

4. Droits de place (commerces)

TARIFS 2010

A - COMMERCES

L'occupation de terre-pleins portuaires pour l'installation de terrasses à usage commercial donne lieu à paiement de redevances.

Le montant de la redevance dite " Droit de place " est fonction de la surface attribuée et de l'emplacement (Zone centrale et zones excentrées).

Il est en outre perçu une taxe par appareil à glace italienne.

- **Droit de place**

Forfait Annuel : 1 - Terrasses couvertes et closes: Zone Centrale: **55 EUROS TTC/m²**

Zone Excentrée : **38 EUROS TTC/m²**

2 - terrasse non couverte : zone centrale : **36 EUROS TTC/m²**

Zone excentrée : **32 EUROS TTC/m²**

- **Taxe par appareil à glace Italienne**

Forfait Annuel : Toutes Zones **645,00 EUROS TTC**

- **Panneaux zone piétonne : 85,00 EUROS TTC par panneau**

- **Dépassement non autorisé : Forfait de 1030,00 EUROS TTC par jour et par m².**

B - ARTISTES PEINTRES

La mise à disposition d'emplacements sur les quais du CAP D'AGDE pour les artistes peintres et portraitistes donne lieu à perception d'un droit de place, fonction de l'emplacement (Zone Centrale et Zone excentrée)

- **Forfait saison** : Zone centrale **549 EUROS TTC / emplacement**
(01.06 - 30.09)

Zone excentrée **339 EUROS TTC / emplacement**

- **Tarif mensuel** : Toutes Zones **156 EUROS TTC / emplacement**
(En dehors de la période 01.06 - 30.09)

5. Multicoques tarifs 2010

REDEVANCE AMARRAGE A L'ANNEE T.T.C. EN €UROS (redevance d'équipement incluse)

Largeur du poste	Largeur multicoque	LONGUEUR MUTICOQUE EN METRES					
		6,51 à 8,00 A	8,01 à 9,50 B	9,51 à 11,00 C	11,01 à 13,00 D	13,01 à 15,00 E	15,01 à 18,00 F
4,50	< 3,50 (1)	1543					
5,00	3,51 à 4,00 (2)	1760	1860				
5,50	4,01 à 4,50 (3)	1983	2089	2241			
6,00	4,51 à 5,00 (4)	2193	2325	2486	2715		
6,50	5,01 à 5,50 (5)	2350	2661	2732	2981	3398	
7,00	5,51 à 6,00 (6)	2638	2789	2960	3265	3644	4043
7,50	6,01 à 6,50 (7)	2848	3075	3225	3531	3928	4403
8,00	6,51 à 7,00 (8)	3075	3265	3473	3797	4232	4744
8,50	7,01 à 7,50 (9)		3473	3720	4062	4555	5104
9,00	7,51 à 8,00 (10)		3702	4043	4327	4839	5445
9,50	8,01 à 8,50 (11)			4212	4612	5141	5826
10,00	8,51 à 9,00 (12)			4459	4877	5427	6168
10,50	9,01 à 9,50 (13)				5142	5731	6528
11,00	9,51 à 10,00 (14)				5390	6166	6870

(1) Redevance Environnementale: 7.91 TTC/mètre linéaire par an.

(2) Ces tarifs sont applicables aux bateaux amarrés sur les installations prévues pour recevoir les multicoques.

Sur les autres installations, les tarifs appliqués seront ceux des "Taxes d'escale à l'année" déterminés à partir de la largeur du box mis à disposition, compte tenu de l'encombrement des organes d'amarrage (catways, pieux...)

REDEVANCE AMARRAGE PASSAGE - ESCALE TTC

- Hors Saison : Octobre à Mars inclus
- Basse Saison : Avril, Mai, Juin, Septembre
- Haute Saison : Juillet, Août

Largeur poste	Largeur multicoque	Montant de la taxe par jour en €UROS		
		Hors Saison	basse Saison	Haute Saison
4,50	3,50	11.51	18.43	23.01
5,00	3,51 à 4,00	12.65	21.81	26.44
5,50	4,01 à 4,50	14.94	26.44	33.36
6,00	4,51 à 5,00	18.43	33.36	40.23
6,50	5,01 à 6,50	21.87	39.14	48.31
7,00	6,51 à 7,00	25.30	44.87	56.37
au-delà par demi-mètre supplémentaire de largeur		5.56	7.84	8.94

Montant de la taxe par semaine = taxe par jour x 6.00

Montant de la taxe par mois = taxe par jour x 20.00

Ces tarifs sont applicables aux bateaux amarrés sur les installations prévues pour recevoir les multicoques.

Sur les autres installations, les tarifs appliqués seront ceux des "Taxes d'escale" déterminés à partir de la largeur du box mis à disposition, compte tenu de l'encombrement des ouvrages (catways, pieux...)

Ports du Cap d'Agde

Capitainerie - SODEAL

34300 Cap d'Agde

Tel : 04.67.26.00.20

Fax : 04.67.26.66.20

E-Mail : contact@port-capdagde.com Site Internet : www.port-capdagde.com

2010

TARIFS T.T.C DE STATIONNEMENT

Tarifs passage		Hors Saison*			Basse Saison*			Haute Saison*			Tarifs Annuels*		
Longueur Hors Tout	Catégorie	Octobre à Mars inclus			Avril-Mai-Juin-Septembre			Juillet - Août			Longueur Hors tout	Du Au	01 janvier 31 décembre
		jour	semaine	mois	jour	semaine	mois	jour	semaine	mois			
Jusqu'à 4,00 m	0	5.75	31.61	110.64	10.31	56.71	198.47	11.51	63.28	221.47	Moins de 5 m	I	933
4,01 à 5,00 m	I	5.75	31.61	110.64	11.51	63.28	221.47	13.80	75.91	265.69		II	1251
5,01 à 6,50 m	II	8.04	44.24	154.85	14.95	82.20	287.70	18.41	101.23	354.32		III	1542
6,51 à 8,00 m	III	10.35	56.93	199.27	17.25	94.89	332.11	22.50	123.72	433.03		IV	1864
8,01 à 9,50 m	IV	11.51	63.28	221.47	20.7	113.87	398.53	26.45	145.48	509.17		V	2240
9,51 à 11,00 m	V	13.83	76.08	266.28	25.31	139.19	487.16	31.05	170.80	597.80		VI	2721
11,01 à 13,00 m	VI	17.25	94.89	332.11	32.21	177.14	620.01	39.11	215.10	752.85		VII	3332
13,01 à 15,00 m	VII	20.70	113.87	398.53	37.97	208.81	730.84	48.32	265.75	930.11		VIII	4047
15,01 à 18,00 m	VIII	24.15	132.84	464.95	44.86	246.71	863.49	56.36	309.99	1084.96		IX	5280
18,00 à 24,00 m	IX	36.85	202.69	709.43	59.82	329.02	1151.58	74.77	411.22	1439.28		Au-delà selon convention par ml supplémentaire 431,22 €	
Au-delà par mètre supplémentaire		10.10	55.55	194.45	10.10	55.55	194.45	10.10	55.55	194.45	*Taxe Environnementale : 7.91 € T.T.C par mètre linéaire par an sera ajoutée		
* Taxe Environnementale		0.0215 € T.T.C par mètre linéaire par jour sera ajoutée											

Ces tarifs comprennent la fourniture d'eau et d'électricité (220 V)

Conditions particulières
Accordée aux adhérents de la SORAC
Ayant participé à un nombre minimum de régates

Le Forfait annuel Manutentions vous autorise à effectuer un nombre illimité de :
Mise à Terre - Mise à l'Eau - Mise sur Sangle

Longueur du bateau	Mise à Terre ou Mise à l'Eau		
	Plein tarif	Remise 25%	Forfait annuel
Jusqu'à 6,50 m	61.50	46.15	184.50
6,51 à 8,00 m	87.50	65.62	262.50
8,01 à 9,50 m	135.00	101.25	405.00
9,51 à 13,00 m	148.00	111.00	444.00
13,01 à 15,00 m	183.50	137.65	550.50
15,01 à 18,00 m	224.50	168.35	673.50
18,01 à 24,00 m	298.00	223.50	894.00
24,01 à 27,00 m	372.50	279.35	1117.50

Hors période d'ouverture, les tarifs manutentions seront majorés de 100%.
 Le Forfait annuel Manutentions vous autorise à effectuer un nombre illimité de :
 Mise à Terre - Mise à l'Eau - Mise sur Sangle

Autres Tarifs

Pompage	110.00 € / heure
Enlèvement déchets	1.11 € / Kilo
Forfait Camion (Enlèvements déchets)	110.00 €
Enlèvement pneu	16.50 € l'unité
Amarre	16.50 € m/linéaire
Remorquage	
- 8 m	38.00 €
8 à 11 m	65.50 €
+11 m	164.00 €
Droits d'accès et stationnement plan incliné	
1 accès	8.30 €
3 accès	20.60 €
10 accès	51.50 €
30 accès	103.00 €
100 accès	206.00€

Manutentions sur rendez-vous auprès des Grutiers
 06.85.45.16.38

TARIFS DE MANUTENTIONS

2010
 TARIFS T.T.C

Remise 25 %

Du 01 janvier au 22 février inclus

Du 31 juillet au 16 août inclus

Du 11 novembre au 31 décembre inclus

Opération	Plein tarif	remise 25%
Mise sur sangle		
- 11m	78.70	59.00
+11m	130.80	98.10
Manutention sur zone Déchargement camion		
Sans déplacement		
- 11m	39.35	29.50
+ 11m	78.70	59.00
Avec déplacement		
- 11m	78.70	59.00
+ 11m	153.50	115.10
Déquillage ou Requillage		
- 11m	78.70	59.00
+ 11m	130.80	98.10
Mâtage ou démâtage		
- 10 m	33.00	24.75
10 à 20 m	49.00	36.75
+ 20 m	65.50	49.10
Grutage moteur	16.50	12.40

B.TARIFS 2010 TTC CENTRE NAUTIQUE

Intitulé	Tarifs 2009	Tarifs 2010	Ecart en %
	Euros		Euros
1 Stage Voile Moussaillon	107	107	0,0%
2 Stage Matelot Optimist	123	129	5,0%
3 Stage Fun KID	140	147	5,0%
4 Stage Planche à Voile Ados/Adulte	153	158	3,5%
5 Stage Catamaran Enfant	153	153	0,0%
6 Stage Catamaran Ados	164	168	2,5%
7 Stage Catamaran Adulte	187	187	0,0%
8 Stage Fun Boat	100	100	0,0%
9 Séance 1/2 journée Habitable	62	64	3,0%
10 Séance 1/2 journée Cata Enfant	38	39	3,0%
11 Séance 1/2 journée Cata Ados	41	42	3,0%
12 Séance 1/2 journée Cata Adulte	53	55	3,0%
13 Séance 1/2 journée PAV Ados/Adulte	36	37	3,0%
14 Cours particulier Planche à Voile Découverte	45	47	5,0%
15 Cours particulier PAV Découverte (la personne en+)	23	24	5,0%
16 Cours Particulier Fun Board	51	55	8,0%
17 Cours Particulier Fun Board (la personne en plus)	27	29	8,0%
18 Cours Particulier Fun Board sans matériel		35	
19 Cours particulier Cata	56	57	2,5%
20 Cours particulier Cata (la personne en plus)	30	30	0,0%
21 Parking Bateau Semaine	49	50	3,0%
22 Parking Bateau Mois	86	88	3,0%
23 Parking Bateau Deriveur année	271	279	3,0%
24 Parking Bateau Catamaran année	297	306	3,0%
25 Rack PAV année	205	211	3,0%
26 MFV formation stage pré-requis	128	129	1,15%
27 MFV session formation du moniteur	160	162	1,15%
28 MFV session sécurité	160	162	1,15%
29 MFV Certification technique Pav, Cata	36	37	1,15%
30 MFV Certification sécurité pratique	31	32	1,15%
31 MFV Certification théorique	21	21	1,15%
32 MFV Stage pédagogique en situation	340	344	1,15%
33 Stage plaisance cotière	475	487	2,5%
34 Cours particulier habitable 1/2 journée (3hs30)	85	92	8,0%
35 Cours particulier habitable 5 journées (35hs)	707	743	5,0%
36 Cours théorique matin	20	20	0,0%
37 Pack prise en main (3hs)	62	64	3,0%
Augmentation sur l'ensemble de l'activité	70		3,06%

Réajustement Grille nationale Point Plage FFV
Réajustement Grille nationale Point Plage FFV
Réajustement Grille nationale Point Plage FFV
Réajustement Grille nationale Point Plage FFV

Nouveau Tarif

Location 2010	Tarifs 1H	Tarifs 1/2J	Tarifs 10H
Location Planche à Voile Découverte	16	43	114
Location Funboard	23	62	164
Location Catamaran KL 15.5	37	100	264
Location FUN BOAT	21	57	150
Location caravelle	31	84	221
Location Canoë Simple	10	27	71
Location Canoë double	15	41	107
Location Kayak trois places	17	46	121
Location Combinaison	4		

Tarifs en euros TTC et applicable à partir du 1er janvier 2010

Proposition de tarification « Vie à bord »

L'habitat permanent sur son embarcation est un phénomène que la plupart des ports de plaisance connaissent et subissent depuis déjà plusieurs années. Il entraîne pour l'exploitant du Port un surcoût en termes de consommation de fluides et d'électricité et de traitement des ordures ménagères. Sans oublier que l'intéressé échappe totalement aux éventuelles taxes foncières ou d'habitation auxquelles il pourrait être assujéti.

En l'état actuel de la législation du droit portuaire, aucun texte ne nous autorise à prohiber la résidence permanente sur son bateau. Des moyens détournés tels que l'exigence sanitaire de posséder une cuve et des moyens de récupération des eaux grises et noirs sur son bateau pourraient être envisagés mais avec quelle efficacité ?

Après inventaire et localisation précis du nombre de résidents permanents dans le Port du Cap d'Agde, il conviendrait d'encadrer ce phénomène voire de le contrôler ou essayer de le limiter, par la création d'un tarif spécifique aux caractéristiques suivantes :

- surfacturation de 95 €/mois du plaisancier habitant permanent de novembre à Avril, soit un forfait annuel d'un montant de 570.00 €,
- continuation de la facturation de la domiciliation à la capitainerie desdits plaisanciers afin de contrôler au mieux leur nombre,
- Dans l'hypothèse où le plaisancier permanent peut justifier du paiement d'une taxe d'habitation sur la commune d'Agde, il sera exonéré de cette surfacturation.

Procédure et tarification des activités de déconstruction

PROCEDURE DE DECONSTRUCTION - LISTES DES DOCUMENTS (courriers ou formulaires types)			Doc/DEC-00 Version 1 du 29.09.09 Page 1/1
Code documents	Intitulés	Version	Date création
D/DEC/PL -00	Lettre de prospection et proposition aux plaisanciers pouvant être intéressés	1	29.09.09
D/DEC/PL -01	Formulaire (sous forme de lettre adressé à la SODEAL), à faire compléter par le plaisancier, autorisant la SODEAL à déconstruire leur navire et à l'éliminer administrativement	1	24.09.09
D/DEC/PL - 02	Courrier à adresser au plaisancier, finalisant l'opération de déconstruction, avec pièces justificative, jointe.	1	24.09.09
D/DEC/DOU- 00	Courrier de confirmation au Sce des Douanes, du projet de déconstruction, faisant référence au contact téléphonique, et de la procédure à mettre en place	1	25.09.09
D/DEC/DOU - 01	Déclaration à adresser aux services des douanes à chaque déconstruction	1	24.09.09
D/DEC/DOU – 02	Courrier à adresser aux services des douanes, avec .certificat de déconstruction établi par la Sodeal, (+ le devenir du moteur)	1	29.09.09
D/DEC/DOU – 03	Formulaire de revente du moteur d'occasion Ce document précisera la date de la vente du moteur et nom des nouveaux propriétaires. Il sera ensuite adressé aux services des douanes	1	A FAIRE
D/DEC/AFF.M – 00	Courrier de confirmation aux Affaires Maritimes du projet de déconstruction, faisant référence au contact téléphonique, et à la procédure à mettre en place	1	25.09.09
D/DEC/AFF.M - 01	Déclaration à adresser aux Affaires Maritimes à chaque déconstruction	1	24.09.09
D/DEC/AFF.M - 02	Courrier à adresser aux Affaires Maritimes, avec .certificat de déconstruction établi par la Sodeal, (+ le devenir du moteur)	1	29.09.09
D/DEC/AFF.M - 03	Formulaire de revente du moteur d'occasion Ce document précisera la date de la vente du moteur et les nouveaux propriétaires. Il sera ensuite adressé aux Affaires Maritimes	1	A FAIRE
D/DEC/CERT - 00	+ Certificat de déconstruction moteur détruit/ moteur réutilisable		28.09.09
D/DEC/BC - 00	bon de cde personnalisé pour les commandes à passer auprès de hangar marin		28.09.09

Doc/DEC-00

CONFIRMATION DU PROJET AUX
ADMINISTRATIONS COMPETENTES
D/DEC/DOU - 00
D/DEC/AFF.M -00

CERTIFICAT DE
DECONSTRUCTION
DOUANES/AFFAIRES MARITIMES
D/DEC/DOU -02
D/DEC/AFF.M-02

COURRIER AU
PLAISANCIER :
Certificat d'élimination
administrative à fournir
D/DEC/PL-02

1
MOTEUR
DETRUIT

2
MOTEUR A
REUTILISER
(en occasion)

FORMULAIRE DE REVENTE
Du moteur / nouveaux acquéreurs
A fournir
D/DOC/DOU - 03
D/DOC/AFF.M -03

COURRIER DE PROSPECTION
AUPRES DES PLAISANCIERS
D/DEC/PL - 00

DECLARATION
DOUANES
D/DEC/DOU -01

OPERATION DE
DECONSTRUCTION

DECLARATION
AFFAIRES MARITIMES
D/DEC/AFF.M-01

DEMANDE DU
PLAISANCIER
D/DEC/PL -09

**DECONSTRUCTION DE NAVIRES
TARIFS 2009**

CATEGORIES	LONGUEUR en mètres		TARIFS DECONSTRUCTION NAVIRES
	I	moins de 5	
II	5,01	6,50	1821,00
III	6,51	8,00	2245,50
IV	8,01	9,50	2715,00
V	9,51	11,00	3262,50
VI	11,01	13,00	3963,00
VII	13,01	15,00	4852,50
VIII	15,01	18,00	5893,50
IX	18,00	24,00	7689,00

N.B. Ces tarifs s'appliquent uniquement aux navires de plaisance à flot, au Port du Cap d'Agde, et déplaçables.
Pour tout autre situation, un devis complémentaire sera établi,

MODIFICATION « PHARES ET BALISES »

Modification « phares et balises »

Conformément à la demande ci-après du service « Phares et Balises » de la DDE section des Bouches du Rhône, il est nécessaire de procéder en priorité au remplacement du feu modulaire d'entrée du port tribord.

Ce remplacement nécessitera préalablement la réfection du pied de digue qui devra être engagée par la Ville.

A terme, il conviendra de procéder au feu bâbord puis d'organiser un plan de remplacement du balisage intra-portuaire sur l'exercice 2010.

**PLAN DE RECEPTION ET DE TRAITEMENT
DES DECHETS D'EXPLOITATION DES NAVIRES**

Plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation des navires

SOMMAIRE

I. GENERALITES

- 1 Mise en place et évolution
- 2 Le constat...3 ans après
- 3 Nouveau PLAN pour 2010

II. LE PORT DE PLAISANCE DU CAP D'AGDE

Structure d'accueil
Estimation des navires de passage par année
Caractéristiques générales et équipement du Port
Répartition des bassins
Activité et exploitation du port
La grande plaisance

III. GESTION DES DECHETS ET INFRASTRUCTURES

- *Sur le Port :
- *Déchetterie :
 - bon de dépôt des déchets
 - Règlement intérieur de la déchetterie

IV. TARIFICATION

Procédures de tarification - redevances
Système de tarification spécifique en vigueur dans le port

V. GESTION DES DECHETS D'EXPLOITATION DES NAVIRES DE PLAISANCE DE PLUS DE 20 METRES APPLICABLE DE 2010 A 2012

- *Protocole d'accueil des navires
- *Volume et tarification des déchets
- *Cas particuliers
- *Pénalités

VI REGISTRE DE CONSIGNES POUR LES USAGERS (signalement des insuffisances et dysfonctionnements)

VII DISPOSITIONS POUR L'AMELIORATION DU PLAN

VIII- ELABORATION - MISE EN APPLICATION DE CE PLAN

I – GENERALITES

Résumé de la législation applicable

Les plans de réception et de traitement des déchets d'exploitation constituent une mesure d'application de la directive 2000/59/CE, adoptée par le Parlement européen et le Conseil le 27 novembre 2000. Cette directive s'inscrit dans le cadre de la politique communautaire en matière d'environnement, qui, dans le prolongement des conventions de l'Organisation maritime internationale, vise à assurer la protection du milieu marin contre les pollutions liées au transport maritime.

1. Mise en place et évolution

Le PLAN DE RECEPTION ET DE TRAITEMENT des déchets d'exploitation des navires des ports du Cap d'Agde, a été approuvé le 04 décembre 2006 par arrêté d'approbation de la Ville d'Agde et diffusé au public le 1^{er} janvier 2007.

La procédure impose une révision du PLAN tous les trois ans.

2. Le Constat ...3 ans après

Dans la pratique, l'application des mesures n'est pas adaptée à la réalité portuaire et le PLAN ne peut exister dans l'état, étant donné qu'aucune harmonisation n'existe, encore à ce jour, entre ports français et étrangers.

Les navires concernés par le Plan Initial (ceux de plus de 20 mètres) accueillis dans notre station, viennent de ports qui n'ont pas élaboré des règles équivalentes, permettant ainsi un réel fonctionnement.

Par conséquent ce dysfonctionnement empêche le travail de suivi et de traçabilité des déchets d'un port à un autre.



3. Nouveau PLAN de réception et de traitement des déchets d'exploitation

Les ports du Cap d'Agde mettent en place dès le 1^{er} janvier 2010 un nouveau dispositif, qui tient compte des anomalies rencontrées depuis 2007.

Ce nouveau PLAN sera appliqué par les Ports du Cap d'Agde (et sera opérationnel indépendamment des autres ports) pendant les 3 prochaines années, en qualité de **Port autonome responsable**.

Les nouvelles règles visent à modifier le système existant afin de le rendre fonctionnel et le doter d'une nouvelle impulsion.

Seuls, les grands navires de plaisance de plus de 20 mètres, rentrent dans le cadre de ces nouvelles dispositions

Le principe : organiser et planifier les déchets des navires, avant d'accoster et de réserver un emplacement.

Les contraintes administratives sont écartées pour les plaisanciers (pas de formulaire à compléter)

Ces règles s'inscrivent dans le cadre de la Directive Européenne 2000/59/CE, et de la politique d'environnement, pour assurer la protection du milieu marin contre les pollutions liées au transport maritime.

II – LE PORT DU CAP D'AGDE

Le port du Cap d'Agde est un port de plaisance situé dans le département de l'Hérault (34). Il est exploité par la SEM SODEAL, dont le siège se trouve dans la commune d'Agde – Le Cap d'Agde 34300, par voie de Délégation de Service Public - signée en date du 29 juin 2005 pour une durée de 15 ans.

<p style="text-align: center;">Président: Sébastien FREY Directeur Général : Thierry BOUCHER Directeur Technique des Ports : Pierre WEISS</p>
--

1. Structure d'accueil

Le port de plaisance du Cap d'Agde accueille essentiellement des bateaux de plaisance.

Sa structure est conçue pour recevoir des unités jusqu'à 30 mètres de longueur, avec un tirant d'eau de 3 mètres maximum

2. Estimation des navires de passage, par année :

2 260 navires de plaisance dont :

- 2130 inférieurs à 20 m. de long
- 30 de plus de 20 m. de long

3. Caractéristiques générales et équipements du port:

Surface du plan d'eau protégé :	33 hectares
Profondeur des bassins :	de 2 mètres à 8 mètres
Surface totale des terre-pleins :	77300 m ²
Superficie des aires de carénage :	25000 m ²
Station d'avitaillement en carburants :	G.O - SP 95
Engins élévateurs :	2 - 16 T et 50 T
Linéaire des ouvrages accostage :	6900 ml.
Équipement pour les pêcheurs professionnels – « petits métiers » : stationnement, aire de stockage des filets, potence électrique 500 kg. , étals de vente réfrigérés.	

4. Répartition des bassins

- bassin 1 dénommé : Quai digue Richelieu
- bassin 2 dénommé : Estacade Est
- bassin 3 dénommé : Estacades Sud et Ouest, avant Port, Sud Ile pêcheurs
- bassin 4 :
- bassin 5 :
- bassin 6 dénommé : Quai Trirème
- bassin 7 :
- bassin 8 dénommé : Multicoques
- bassin 9 :
- bassin 10 dénommé : Port St Martin, Matago
- bassin 11 dénommé : le Capistol
- bassin 12 dénommé : Port Malfato
- bassin de Port Ambonne

5. Activité et exploitation du port

L'activité principale du port de plaisance du Cap d'Agde consiste en l'exploitation des 3300 emplacements répartis en divers secteurs ou bassins.

- gestion des bateaux stationnés à l'année (contrats annuels)
- gestion des navires de passages (escales variant de quelques jours à quelques semaines)
- rotations d'emplacements
- organisation d'événements : manifestations occasionnelles, ou manifestations annuelles

Une nouvelle structure (emplacements mobiles) appelée « systèmes mobi deck » fonctionne depuis 3 ans, agrémentant le port de 158 emplacements au bassin 4.

Les ports du Cap d'Agde, connaissent chaque saison (avril – octobre) , un accroissement de la fréquentation et de l'activité, mais son exploitation s'étend tout au long de l'année.

20 personnes supplémentaires sont affectées, chaque année, au service ramassage des déchets et entretien des ports, en période estivale.

L'exploitation de la collecte et le traitement des déchets fonctionnent par conséquent tout au long de l'année.

6. Grande plaisance

La tendance croissante, des grandes unités dans les ports du Cap d'Agde, a suscité l'intérêt d'une installation spécifique, afin d'accueillir ces grands bateaux de 30 mètres et plus.

En 2009, 4 postes à l'année ont été aménagés
En 2010, 2 postes supplémentaires sont prévus.

L'évolution de cette catégorie de fréquentation, générant d'autres formes ou une augmentation du volume de déchets; justifie encore d'avantage la dynamique apportée aux nouvelles mesures de ce PLAN.

III- GESTION DES DECHETS ET INFRASTRUCTURES

A / SUR LE PORT

1. Déchets ménagers spécifiques

- alimentaires
- emballages recyclables

Les déchets ménagers spécifiques, issus principalement des cuisines et de la vie interne du navire, stockés à bord dans des sacs poubelles, sont déposés par l'utilisateur, dans des bennes ou conteneurs prévus à cet usage et situés sur le port à proximité du navire.

2. Déchets liquides

Les huiles de vidanges

Les huiles, récoltées essentiellement à partir des opérations de vidanges mécaniques, sont conditionnées dans des bidons par l'usager et vidées ensuite dans des citernes situées sur le port à proximité du navire.

B/ DECHETTERIE

1. D.I.S - déchets industriels spécifiques

Matériaux d'emballages vides souillés :

- Pots de peinture – résine
- Bidons d'huile
- Plastiques
- Bois, etc. (avec traces de peinture, huile, résine)
- Résidus de carénage : moules, coquillages

2. D.I.B - déchets industriels banaux

Cartons -papiers (mescla)
Bois (planche)
Autres déchets **non toxiques**
Ferraille

3. D.M.S - déchets ménagers spécifiques

Eaux hydrocarburées	Huiles friture
Aérosols	Huile de vidange - Filtre à huile
Produits pâteux	Néons
Batteries	Solvant liquide
Piles	Accumulateurs (batteries sèche)
Acide	Déchets non identifiés

Les usagers du port déposent, dans les différentes bennes de la Déchetterie, des déchets par catégorie. Cette opération s'effectue sous le contrôle de l'agent de la déchetterie

***Un bon de dépôt** avec descriptif et quantitatif des déchets est complété et signé par le plaisancier ou professionnel du port bénéficiant de ce service. (formulaire ci-joint)*

La déchetterie est située dans l'enceinte du port et affiche de manière visible la réglementation.

***Un condensé, simplifié de cette réglementation,** est diffusé régulièrement à tous les utilisateurs (règlement ci joint).*

IV -TARIFICATION

1/ Procédures de tarification- redevances

Les installations de réception et de traitement des déchets d'exploitation des ports, sont à la libre disposition des usagers.

Leur coût de fonctionnement est *inclus dans la redevance de la location d'anneau.*

Les prestations spécifiques telles que le pompage des eaux grises ou noires sont assurées par les agents portuaires affectés à la station de pompage. Service gratuit.

2/ Système de tarification spécifique, en vigueur dans le port :

1 - Dépôts de déchets sauvages :

Si identification du contrevenant :

la tarification appliquée et exigée sera établie en fonction de la nature des déchets et de la mobilisation des agents portuaires et engins.

- enlèvement déchets : 1 € TTC le Kg
- enlèvement pneu : 15 € TTC l'unité
- Forfait camion (encombrants) : 100 € TTC

V .- GESTION DES DECHETS D'EXPLOITATION DES NAVIRES

DE PLAISANCE DE PLUS DE 20 METRES

APPLICABLE DE 2010 A 2012 inclus

1/ PROTOCOLE D'ACCUEIL DES NAVIRES

a) Lors de la réservation de la place, le plaisancier précisera :

- Le jour et l'heure prévue d'arrivée
- Le n° de fax, email (pour envoi d'un **condensé** du Plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation des navires)

b) Lors de l'annonce de son arrivée, (VHF, téléphone) le plaisancier précisera :

- la nature et quantitatif des déchets,
- le nombre de personnes occupant le bateau
- les ports d'escales précédents, si nécessaire.

c) Si l'enlèvement est nécessaire, une équipe des services portuaires se rendra sur place, lors de l'arrivée du navire et procédera à l'enlèvement des déchets, avant 10H00. (*)

(*) les navires qui arrivent après 10H00 doivent attendre le lendemain pour l'enlèvement de leurs déchets

2/ Tarification des déchets

La redevance spécifique de traitement des déchets d'exploitation à la charge du propriétaire ou utilisateur du navire a été définie comme suit :

Grille tarifaire pour enlèvement des déchets

Déchets ménagers = 0,80 € TTC le Kg
Emballages = 0,30 € TTC le litre

CONDITIONS D'APPLICATION DE CES TARIFS

- Déchets ménagers : jusqu'à 10 kg : la gratuité est appliquée. - Emballages : jusqu'à 30 litres : la gratuité est appliquée.
<i>L'usager utilisera directement les structures mises à leur service (containers)</i>
- Déchets ménagers : si supérieur à 10 kg, la tarification est appliquée. - Emballages si supérieur à 30 litres la tarification est appliquée.
<i>L'enlèvement est assuré par les services du port, aux plaisanciers ayant déclaré leurs déchets</i>
Pour tout autre déchet (poids/volume indifférents) : la gratuité est appliquée. (DIB : carton, bois, ferraille... DIS : bidon, d'huile, peinture, etc) Condition de gratuité : le plaisancier doit respecter la procédure (déclarer ses déchets) <i>L'enlèvement est assuré par les services du port</i>

Le respect du protocole d'accueil assure au plaisancier le service et une tarification modérée.

3/ Cas particuliers de gratuité :

Dans l'éventualité où le plaisancier affirme ne pas avoir de déchets à déclarer

a- si le plaisancier peut justifier d'un dépôt de déchets dans l'escale précédente : gratuité
*Renseignements recueillis par la Capitainerie du Cap d'Agde auprès du propriétaire/utilisateur du navire.
Les renseignements seront contrôlés.*

b- si justificatif de capacité suffisante de stockage jusqu'à la prochaine escale : gratuité
(ex. peu de personnes à bord). Le plaisancier peut être contrôlé.

Dans le cas contraire, {si aucun justificatif des points (a) et (b)} le navire peut être **EXCLUS** du Port ou son propriétaire peut être soumis à une **PENALITE** pour cause de suspicion de « pollution en mer » ou de non respect du protocole.

4/ Pénalités pour cause

- * de suspicion de pollution en mer : 100 €
- * de non respect du protocole : 100€

Taxe forfaitaire appliquée à tout plaisancier usager n'ayant pas respecté ces conditions

Pour information

Ces pénalités, mises en place, ont pour but de contribuer à éduquer et sensibiliser le plaisancier.

VI - REGISTRE DE CONSIGNES POUR LES USAGERS **(signalement des insuffisances et dysfonctionnements)**

Un registre est toujours à la disposition des usagers du port, à **la Capitainerie** aux fins d'y consigner les insuffisances (numérotées) constatées : anomalies ou dysfonctionnements, etc.

Le Responsable du port, affecté à la gestion et au suivi des dysfonctionnements apportera une réponse écrite à chaque réclamation consignée.

L'ensemble de ces insuffisances sera mis à l'ordre du jour lors des réunions de groupe de travail, prévues dans le cadre de la consultation permanente, chaque année.

VII - DISPOSITIONS POUR L'AMELIORATION DU PLAN

**Pour tout renseignement et conseil*, les services des Ports du Cap d'Agde sont à la disposition des usagers de la mer.

Capitainerie du Cap d'Agde - Avant Port
Rue de la Capitainerie
34300 LE CAP D'AGDE
Tél. : 04.67.26.00.20
Fax : 04.67.26.66.20 - Mail : avantport@sodeal.fr

****Bilan annuel***

Chaque année, à compter d'octobre 2010, une réunion interne, avec l'exploitant et les acteurs des services environnement du port du Cap d'Agde, sera organisée. L'objectif de cette réunion de travail est de proposer des solutions et/ou des améliorations, en cas de dysfonctionnement du système mis en place.

Un bilan de l'année écoulé sera dressé et le compte rendu, des points traités et débattus, sera mis à l'ordre du jour du Conseil Portuaire de la même année (novembre ou décembre) pour validation des décisions et modification du plan, s'il y a lieu.

Ce compte rendu sera adressé également pour information au service de la DRE (Montpellier -34)

VII - ELABORATION - MISE EN APPLICATION DE CE PLAN

Sébastien FREY - PRESIDENT DE LA SODEAL
Thierry BOUCHER - DIRECTEUR DE LA SODEAL
Pierre WEISS - DIRECTEUR D'EXPLOITATION DES PORTS

INFORMATIONS PRATIQUES

Le présent plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation, prend effet au 1^{er} janvier 2010.

Il sera adressé à la Direction Régionale de l'Équipement, au Préfet du Département et au Ministère des Transports, de l'Équipement du Tourisme et de la Mer, avec l'arrêté d'approbation de la Ville d'Agde.

La prochaine révision aura lieu en 2012, conformément à la Directive Européenne 2000/59/CE

Les plaisanciers, utilisateurs divers du domaine portuaire et entreprises de la zone technique portuaire pourront le consulter sur le site du port du Cap d'Agde, auprès de la Capitainerie et Déchetterie.

**PROJETS DE TRAVAUX ET D'INVESTISSEMENTS
POUR 2010**

**BUDGET PREVISIONNEL AMENAGEMENTS TECHNIQUES
 DES PORTS DU CAP D'AGDE POUR 2010**

POSTES	BUDGET PREVU	BUDGET REALISE	OBSERVATIONS
Travaux d'entretien et de réparation			
Remplacement pieux	42 933 €		
Investissement et travaux de renouvellement			
Platelage bois des pontons et passerelles 200 m2 par an	22 000 €		
Renouvellement des pontons 150 m par an	105 000 €		
Investissement et travaux de modernisation			
Remplacement des bornes électriques avec gestion des fluides	80 000 €		
Construction sanitaire Port du CAP D'AGDE	100 000 €		
Investissement d'extension			
Dragage Port AMBONNE	80 000 €		
Investissement matériel			
Moteur La Lauze	20 000 €		
Divers	10 000 €		
Entretien divers Batiments sanitaires matériels			
Entretien Batiments + Sanitaires	32 000 €		
Entretien Matériels	26 000 €		

TOTAL 517 933 €

TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS PAR SITES 2010	IMPUTATIONS BUDGETAIRES			
<u>PORTS D'AGDE ET AMBONNE</u>	1	2 Achats	3 Investissements	4
	Rénovation local Grutiers Remplacement moteur "Roquille" Mise aux normes Local Menuiserie - Dragage Port Ambonne - Remplacement platelage bois 200 M2 par an - Remplacement de 20 bornes par an - Renouvellement de 150 M de ponton - Renouvellement pieux Aménagement base moussaillon Aménagement RDV Yatch Club Barrières station service Av Port Protection groupe Aspiration Barrières parking Malfato - Rénovation réseaux EAU et EDF - Rénovation éclairage Public - Rénovation ESM Phares et Balises Postes supl. LUNA 48 m 9 Places Cat 6 Fleur de mouillage nbre 2 16 Place Cat 6 et 7 Grande plaisance Ponton I 2eme phase Rénovation Bassin V 500000 € (pour mémoire) Création sanitaires Bassin V 250000 € (pour mémoire) - Achat Défibrillateur pour service Sécurité Courant porteur fibre			20 000 € 22 000 € 0 € 8 000 € 60 000 € 15 000€ 9 000€ 110 860 € 0 € 19 200 € 37 000 € 4 950 € 2 000 € 5 000 € 50 000 € 40 000 € 15 000 € 51 000 € 32 000 € 80 000 € 2 000 € 15 000 €
SOUS TOTAL PORTS		80 000 €	424 010 €	

**BUDGET PREVISIONNEL AMENAGEMENTS TECHNIQUES
DU CENTRE NAUTIQUE POUR 2010**

POSTES	BUDGET PREVU	REALISE	OBSERVATIONS
Travaux d'entretien et de réparation			
Autres travaux	10 000 €		
Investissement et travaux de renouvellement			
Renouvellement matériel Centre Nautique	42 600 €		
TOTAL	52 600 €		

TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS PAR SITES 2010	IMPUTATIONS BUDGETAIRES			
<u><i>CENTRE NAUTIQUE</i></u>	1	2 Achats	3 Investissements	4
Mise en conformité 2eme tranche Plomberie			5 000 €	
Entretien du batiment		20 000 €		
Flotte de 10 Optimist			12 000 €	
Flotte de catamarans 16 pieds			45 000 €	
Semi Rigide LOMAC 500 Club			6 800 €	
Moteur 15 cv 4 Temps			2 200 €	
Achat d'un défibrilateur			2 000 €	
Renouvellement d'une flotte de planche à voile			7 000 €	
SOUS TOTAL CENTRE NAUTIQUE		20 000 €	80 000 €	

BUDGET PREVISIONNEL POUR 2010

BUDGET 2010

BALANCES ANALYTIQUES

Compte	SODEAL	Ports	C.Nautique	Sécurité	BUDGET 2010	CUMUL ESTIME 2009	Ecart en % Bud.10/Est.09
602100	ACH.STOCK.MAT.FOUR. CONSO	-20 000	0	0	-20 000	-14 679	36,25
602650	EMBALLAGES RECUPERABLES	0	0	0	0	0	#DIV/0!
603100	VARIAT.STOCKS MAT & FOURN	0	0	0	0	-12 361	-100,00
603700	VAR.STOCKS MARCHANDISES	0	0	0	0	0	#DIV/0!
603701	VAR.STOCKS CARBURANT	0	0	0	0	-14 316	-100,00
604000	ACHATS ETUDES PREST SERVI	0	0	0	0	0	-100,00
604001	SOUS-TRAITANCE REST.HOTEL	0	0	0	0	0	#DIV/0!
604003	SS TRAITANCE DIVERS	0	0	0	0	0	#DIV/0!
605000	ACHATS MAT.EQUIP.TRAVAUX	0	0	0	0	0	#DIV/0!
606003	PRODUITS ENTRETIEN	-13 000	0	0	-13 000	-12 142	7,06
606004	FOURNITURE D'EXPLOITATION	-15 000	-1 000	0	-16 000	-8 290	93,01
606008	FOURNITURE ACCASTILLAGE	-4 000	-4 500	-500	-9 000	-9 039	-0,43
606100	ELECTRICITE	-195 000	-10 500	-5 000	-210 500	-198 336	6,13
606101	GAZ	-10 000	-9 000	0	-19 000	-18 097	4,99
606102	FUEL DOMESTIQUE	0	0	0	0	0	#DIV/0!
606110	EAU	-55 000	-5 000	-2 000	-62 000	-56 703	9,34
606120	CARBURANT LUBRIFIANT	-32 000	-6 000	-8 000	-46 000	-45 197	1,78
606300	PETIT MAT.ET OUT.	-90 000	-4 000	-4 000	-98 000	-92 587	5,85
606301	PETIT MATERIEL ELECTRIQUE	-39 000	-500	-750	-40 250	-41 486	-2,98
606310	VETEMENTS DE TRAVAIL	-10 000	-1 000	-3 000	-14 000	-10 228	36,88
606400	FOURN.ADMINISTRATIVES	-7 000	-1 000	-500	-8 500	-7 896	7,64
606410	FOURN.INFORMATIQUES	-2 000	-1 500	-800	-4 300	-3 609	19,16
606800	AUTRES FOURNITURES	0	0	0	0	0	#DIV/0!
607000	ACHATS MARCHANDISES	0	0	0	0	0	#DIV/0!
607100	CARBURANT	-680 000	0	0	-680 000	-694 120	-2,03
60	ACHATS	-1 172 000	-44 000	-24 550	-1 240 550	-1 239 085	0,12
611001	CHARGES ANALYT.AFFECTEES	-588 986	0	0	-588 986	-337 345	74,59
611010	SOUS-TRAIT.SURVEILLANCE	-20 500	0	0	-20 500	-18 451	11,11
611011	SOUS-TRAIT.LA POSTE	0	0	0	0	0	#DIV/0!
611020	SOUS-TRAIT.POLICE PORT	0	0	0	0	0	#DIV/0!
611040	SOUS-TRAITANCE GENERALE	0	0	0	0	0	#DIV/0!
613201	LOYER	0	0	0	0	0	#DIV/0!
613500	CR. BAIL AUTO LAV HAKO	-11 200	0	0	-11 200	-11 126	0,67
613501	LOC.OCCASIONNELLES	-10 000	0	0	-10 000	-12 660	-21,01
613502	LOC. ELEVAT NISSAN	-3 500	0	0	-3 500	-3 446	1,57
613504	LOC. STAT LAVAGE HTE P	0	0	0	0	0	#DIV/0!
613510	LOC. VOITURE	0	0	0	0	0	#DIV/0!
613511	LOC. CITROEN Clape	0	0	0	0	0	#DIV/0!
613512	LOC. Véhicule de service	0	0	0	0	0	#DIV/0!
613513	LOC. 458AWF34 CLIO RENAULT	-2 550	0	0	-2 550	-2 537	0,51
613514	LOC. 182ANL34 COMBO OPEL	-3 600	0	0	-3 600	-3 562	1,05
613515	LOC. 583ANY34 BOXER PEUGEOT	0	0	0	0	0	#DIV/0!
613516	LOC. 720ARN34 RENAULT	-4 250	0	0	-4 250	-4 219	0,74
613517	LOC. CAMERAS VIDEO A2IF	0	0	-42 400	-42 400	-41 558	2,03
613519	LOC. 413AJE34 307 PEUGEOT	0	0	0	0	0	#DIV/0!
613520	LOC. 846AQQ34 PARTNER PEUGEOT	-2 500	0	0	-2 500	-2 485	0,61
613521	LOC. MACHINE A AFFRANCHIR	0	0	0	0	0	#DIV/0!
613522	LOC. FONTAINE CULLIGAN	-1 500	0	-600	-2 100	-1 701	23,46
613523	CR. BAIL COPIEURS CANON	-950	-950	-950	-2 850	-2 223	28,18
613524	LOC. TPE SBCIC	-150	-367	0	-517	-111	366,29
613525	LOC. BENNE ATO	-4 100	0	0	-4 100	-3 907	4,94
613526	LOC. LOGICIEL COMPTA RDI	0	0	0	0	0	#DIV/0!
613527	LOC. CONTAINER OM PLASTIQUE	-2 000	0	0	-2 000	-1 908	4,83
613528	LOC. NETWORK SECURITY	0	0	0	0	0	#DIV/0!
613529	LOC. AUTO LAVEUSE	-9 780	0	0	-9 780	0	#DIV/0!
613530	LOC. RESANET THELIS	0	0	0	0	0	#DIV/0!
613531	LOC. PARC INFORM ECS	0	0	0	0	0	#DIV/0!
613532	LOC. TPE ECR	-1 110	-370	0	-1 480	0	#DIV/0!
0		0	0	-370	-370	0	#DIV/0!
0		0	0	-370	-370	0	#DIV/0!
613700	CR. BAIL 670ATX34 TWINGO RENAULT	0	0	0	0	0	#DIV/0!
613701	CR. BAIL 482ATG34 MASTER RENAULT	-4 800	0	0	-4 800	-4 771	0,62
613702	CR. BAIL STAT HTE PRESSION	-4 050	0	0	-4 050	-4 067	-0,42
613703	CR. BAIL MASTER BENNE 375AYW34	0	0	0	0	0	#DIV/0!

BUDGET 2010

BALANCES ANALYTIQUES

Compte	SODEAL	Ports	C.Nautique	Sécurité	BUDGET 2010	CUMUL ESTIME 2009	Ecart en % Bud.10/Est.09
622700	FRAIS ACTE	0	0	0	0	0	#DIV/0!
623000	PUBLICITE - PARTICIPATION	-30 000	0	0	-30 000	-43 050	-30,31
623100	ANNONCES ET INSERTIONS	-1 000	-3 000	0	-4 000	-3 672	8,93
623110	ANIMATION	0	-500	0	-500	-440	13,64
623200	SALONS	-34 000	-400	0	-34 400	-40 456	-14,97
623600	CATALOGUES IMPRIMES	-10 000	-3 000	-300	-13 300	-12 306	8,07
623800	DIVERS CADEAUX,DONS,..	-10 000	0	0	-10 000	-7 500	33,33
624100	TRANSPORTS	-200	0	0	-200	-180	11,22
625100	VOYAGES & DEPLACEMENTS	-15 000	-2 500	0	-17 500	-18 253	-4,12
625600	MISSIONS & RECEPTIONS	-2 500	-1 000	0	-3 500	-2 909	20,34
626000	FRAIS POSTAUX	-9 500	-2 500	0	-12 000	-12 059	-0,49
626001	LIAISONS SPECIALISEES	-1 000	0	0	-1 000	-940	6,38
626100	TELEPHONE	-15 000	-1 500	-1 500	-18 000	-20 011	-10,05
627000	SERVICES BANCAIRES & ASSI	-250	-150	0	-400	-279	43,13
627100	FRAIS/ENC. CH. ETRANGERS	-200	-150	0	-350	-390	-10,32
627400	FRAIS/ IMPAYES	0	0	0	0	0	#DIV/0!
627500	COM/ ENC. VIREMENT	0	0	0	0	-2	-100,00
627600	COM/PLVT	0	0	0	0	0	#DIV/0!
628000	DIVERS CHARGES EXTERNES	0	0	0	0	0	#DIV/0!
628100	COTISATIONS	-25 000	-4 530	0	-29 530	-25 189	17,23
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	-163 650	-25 770	-1 800	-191 220	-199 887	-4,34
631200	TAXE APPRENTISSAGE	-8 000	-1 500	-1 500	-11 000	-11 033	-0,30
633300	PARTIC.EMPLOYEUR FOR.PRO.	-900	0	-900	-1 800	-1 962	-8,24
633301	FONGECIF 1% CDD	-800	-600	-1 500	-2 900	-2 802	3,49
633400	PARTIC.EMPLOY.EFFORT CONS	-5 500	-1 100	-1 000	-7 600	-7 492	1,44
633500	C I F	-19 000	-3 800	-3 000	-25 800	-25 851	-0,20
633801	CONTR.EMPLOI TRAV.HANDICA	0	0	0	0	0	#DIV/0!
635110	TAXE PROFESSIONNELLE	-224 000	0	0	-224 000	-203 083	10,30
635120	TAXES FONCIERES	-653 700	-7 600	0	-661 300	-642 504	2,93
635130	TAXE DE SEJOUR	-68 500	0	0	-68 500	-68 500	0,00
635131	TAXE /ORDURES MENAGERES	0	0	0	0	0	#DIV/0!
635140	TAXE S/VEHIC.DE.TOURISME	-1 400	0	0	-1 400	-1 400	0,00
635400	DROITS ENREGIST ET TIMBRE	-800	0	0	-800	-754	6,10
635800	TAXES DIVERSES	0	-200	0	-200	-168	19,09
637100	ORGANIC CONTRIB.SOCIALE	-11 000	-510	0	-11 510	-10 750	7,07
637800	TAXES AUTRES ORGANISMES	0	0	0	0	-20	-100,00
63	IMPOTS ET TAXES	-993 600	-15 310	-7 900	-1 016 810	-976 319	4,15
641100	SALAIRES PERMANENTS	-1 216 000	-149 000	-187 000	-1 552 000	-1 460 371	6,27
641120	SALAIRES BRUT SAISONNIERS	-105 000	-47 000	-95 000	-247 000	-301 055	-17,96
	<i>% Prog.</i>				0	0	
641200	CONGES PAYES	-2 000	-2 500	-1 500	-6 000	-5 586	7,41
641250	COMPTE EPARGNE TEMPS	-2 000	-1 450	-750	-4 200	-4 530	-7,28
641300	PROV PRIME FIN D'ANNEE	0	0	0	0	1	-100,00
641400	INDEMNITE-PRIME DE PANIER	-4 500	-200	-11 500	-16 200	-15 660	3,45
641401	INDEMNITE DIVERS PRIME DE STAGE	0	0	-1 650	-1 650	-1 650	0,00
641402	INDEMNITES DE LICENCIEMENT	0	0	0	0	0	#DIV/0!
641430	I J S S BRUTES C	0	0	0	0	26 474	-100,00
641440	I J S S BRUTES D	0	0	0	0	-26 474	-100,00
641700	AVANTAGE NATURE	0	0	0	0	0	#DIV/0!
645000	COTISATIONS SOCIALES /SAL	0	0	0	0	0	#DIV/0!
645010	CHARGES SOCIALES CP	-900	-1 300	0	-2 200	-1 788	23,07
645020	CHARGES SOCIALES PFA	0	0	0	0	1	-100,00
645030	CHARGES SOCIALES CET	-900	-600	-350	-1 850	-1 800	2,78
645040	CHARGES SOCIALES P RESULTAT	0	0	0	0	-1	-100,00
645100	URSSAF	-340 000	-59 000	-58 000	-457 000	-457 650	-0,14
645300	RETRAITE CIS	-66 000	-11 500	-15 000	-92 500	-91 160	1,47
645301	C N R A C L	-11 000	0	0	-11 000	-10 658	3,21
645302	C G I C	-3 000	-200	-500	-3 700	-3 242	14,13
645303	MUTUELLE MORNAY	-6 500	-500	-1 000	-8 000	-7 711	3,75
645400	ASSEDIC	-55 000	-11 000	-14 000	-80 000	-78 670	1,69

BUDGET 2010

BALANCES ANALYTIQUES

Compte	SODEAL	Ports	C.Nautique	Sécurité	BUDGET 2010	CUMUL ESTIME 2009	Ecart en % Bud.10/Est.09
647500	PHARMACIE	-500	0	0	-500	-513	-2,54
648000	PROVISION INTERRESSEMENT	0	0	0	0	0	-100,00
64	CHARGES DE PERSONNEL	-1 843 800	-290 960	-392 450	-2 527 210	-2 483 901	1,74
651100	REDEVANCE BERGES HERAULT	0	0	0	0	0	#DIV/0!
652000	DOT.PROV.RENOUV.TECHNIQUE	-6 500	-3 200	0	-9 700	-9 740	-0,41
652100	DOT.PROV.RENOUV./EROSION	-10 500	-500	0	-11 000	-15 000	-26,67
653000	REDEVANCE AFFERMAGE	-363 000	-29 500	0	-392 500	-441 391	-11,08
653001	REDEVANCE AFFERMAGE COMP.	0	0	0	0	0	#DIV/0!
653002	REDEVANCE ILE DES LOISIRS	0	0	0	0	0	#DIV/0!
653003	JETONS DE PRESENCE	0	0	0	0	0	#DIV/0!
654100	PERTE/CREANCES IRR.	-5 000	0	0	-5 000	-5 000	0,00
654400	PERTE/CREANCES IRR.EX.ANT	-10 000	0	0	-10 000	-15 000	-33,33
655000	QUOTES PART RES.OP.COMMUN	0	0	0	0	0	#DIV/0!
655500	QUOTE-PART PERTES SUPPOR.	0	0	0	0	0	#DIV/0!
658000	CHARGES DIVERSES GESTION	-100	0	0	-100	-16	521,89
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	-395 100	-33 200	0	-428 300	-486 147	-11,90
661160	INTERETS DES EMPRUNTS	-55 000	0	-7 500	-62 500	-53 892	15,97
661600	AGIOS	0	0	0	0	0	#DIV/0!
661601	FRAIS/CHEQ.VRT ETRANGERS	0	0	0	0	0	#DIV/0!
661602	COMMISSIONS CARTE BLEUE	-5 000	-600	0	-5 600	-5 252	6,63
661603	FRAIS / ANCV	-150	-150	0	-300	-213	40,98
661610	INTERETS DECOUVERTS	-100	0	0	-100	-94	6,53
666000	PERTE DE CHANGE	0	0	0	0	0	#DIV/0!
667000	CHARG/CESSION TI.PLACEMEN	0	0	0	0	0	#DIV/0!
668000	AUTRES CHARGES FINANCIERE	-1 500	0	0	-1 500	-1 311	14,41
668800	ECARTS DE CONVERSION	0	0	0	0	0	#DIV/0!
66	CHARGES FINANCIERES	-61 750	-750	-7 500	-70 000	-60 762	15,20
671000	CHARG.EXCEPT.S/OPER.GEST.	0	-200	0	-200	-323	-38,08
671200	PENALITES	0	0	0	0	0	#DIV/0!
671800	CHARGES EXCEPT./OP.GESTIO	0	0	0	0	0	#DIV/0!
672000	CHARGES SUR EX.ANTERIEURS	0	0	0	0	-114 648	-100,00
675200	V.N.C DES IMMOB CORPOR.	0	0	0	0	0	#DIV/0!
675600	VNC DES IMMOB.FINANCIERES	0	0	0	0	0	#DIV/0!
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	-200	0	-200	-114 971	-99,83
681110	DOT AMORT IMMOB.INCORPOR	0	0	0	0	0	#DIV/0!
681120	DOT AMORT IMMOBIL CORPORE	-639 000	-66 000	-35 500	-740 500	-644 978	14,81
681500	DOT.PROV.RISQUES & CHARGE	-5 000	-2 000	0	-7 000	-128 604	-94,56
681510	DOT PROV POUR LITIGES	0	0	0	0	0	#DIV/0!
681740	DOT PROV CREANCES	-10 000	0	0	-10 000	-10 000	0,00
687100	DOT. EXCEPT. AMORT. IMMOB.	0	0	0	0	0	#DIV/0!
687500	DOT.EXC./RENOUULT IMMOB.	0	0	0	0	0	#DIV/0!
68	DOT. AMORT. PROV	-654 000	-68 000	-35 500	-757 500	-783 582	-3,33
691000	PARTICIPATION /RESULTAT	0	0	0	0	0	#DIV/0!
695000	IMPOTS SUR LES BENEFICES	0	0	0	0	0	#DIV/0!
695001	CONTRIBUTION ADDIT.IS	0	0	0	0	0	#DIV/0!
697000	IMPOS.FORFAIT.ANNUEL.STES	0	0	0	0	0	#DIV/0!
69	IMPOTS/BENEF ET AUTRES	0	0	0	0	0	#DIV/0!
6	COMPTES DE CHARGES	-6 330 476	-521 362	-558 414	-7 410 252	-7 251 072	2,20
	Effort Budgétaire	200 000	20 000	20 000	240 000	0	#DIV/0!
0		0	0	0	0	0	#DIV/0!
706100	ABONNEMENTS PORTS	4 331 700	0	0	4 331 700	4 192 043	3,33
706101	STAGES	0	127 000	0	127 000	123 286	3,01
706102	CLUB	0	0	0	0	0	#DIV/0!
706103	ABON TELESURV 19,60%	0	0	6 000	6 000	0	#DIV/0!
706104	GROUPES ET SCOLAIRES	0	82 100	0	82 100	79 769	2,92
706105	ABON ANNUELS EXO	29 700	0	0	29 700	28 790	3,16
706107	ECOLE DE SPORT	0	0	0	0	0	#DIV/0!
706110	PASSAGE PORTS	216 700	0	0	216 700	210 394	3,00
706111	PASSAGE PORTS EXO	1 500	0	0	1 500	1 586	-5,41
706120	DROITS DE QUAI	18 500	0	0	18 500	17 901	3,34
706140	REMORQUAGE	2 550	0	0	2 550	2 473	3,13
706150	MANUTENTIONS	313 600	0	0	313 600	304 486	2,99
706151	MANUTENTIONS EXO	0	0	0	0	240	-100,00
706160	MARINAS	74 600	0	0	74 600	72 417	3,01

BUDGET 2010

BALANCES ANALYTIQUES

Compte	SODEAL	Ports	C.Nautique	Sécurité	BUDGET 2010	CUMUL ESTIME 2009	Ecart en % Bud.10/Est.09
706200	LOCATIONS EMPLACEMENTS	0	0	0	0	0	#DIV/0!
706201	LOCATIONS EMPLAC. EDF 19,60%	0	0	0	0	0	#DIV/0!
706202	TAXE ORD. MENAGERES	184 850	0	0	184 850	179 486	2,99
706203	TAXE ORD. MENAGERES EXO	2 070	0	0	2 070	2 011	2,91
706210	FRAIS RESERVATION	0	0	0	0	84	-100,00
706220	LOCATION HEBERGEMENT	0	0	0	0	0	#DIV/0!
706300	PREST.AUX ADMINISTRATIONS	0	0	0	0	0	#DIV/0!
706500	FORMATION VOILE.	0	8 600	0	8 600	8 358	2,90
706800	ENTRAINEMENT REGATE	0	10 500	0	10 500	10 216	2,78
707100	VENTE CARBURANTS	731 700	0	0	731 700	730 972	0,10
707300	DIVERS VENTES	0	0	0	0	0	#DIV/0!
708001	RECETTES TELEPHONES	0	0	0	0	0	#DIV/0!
708300	OCCUPATION DOMAINE	258 100	37 300	0	295 400	242 734	21,70
708301	LOCAUX PORTUAIRES	32 800	0	0	32 800	31 845	3,00
708302	TERRASSES	202 680	0	0	202 680	196 736	3,02
708303	TERRASSES	0	0	0	0	0	#DIV/0!
708304	OCCUPATION DOMAINE EXO	0	9 700	0	9 700	9 125	6,31
708308	PRESTATIONS DIVERSES PORT	29 230	0	0	29 230	28 374	3,02
708320	PRESTATIONS DIVERSES	4 300	5 800	0	10 100	9 855	2,48
708321	PRESTATIONS DIV. TVA	0	0	0	0	0	#DIV/0!
708322	LOCATIONS	0	27 200	0	27 200	26 677	1,96
708330	PARC STATIONNEMENT	18 995	9 850	0	28 845	27 981	3,09
708340	CLUBS ET ASSOCIATIONS	33 000	0	0	33 000	32 117	2,75
708400	MISE A DISPOSITION PERS.	0	10 950	0	10 950	10 634	2,97
708500	FAC.PORTS - FRAIS ACCES.	30 000	0	8 000	38 000	8 561	343,90
708501	FACT. PORTS Exo	0	0	0	0	3 313	-100,00
708600	COMMISSION CHANGE	0	0	0	0	0	#DIV/0!
70	VENTES- PRESTATIONS	6 516 575	329 000	14 000	6 859 575	6 592 464	4,05
722000	PRODUCTION IMMOB.CORPOR.	0	0	0	0	28 220	-100,00
72	PRODUCTION IMMOBILISEE	0	0	0	0	28 220	-100,00
740000	SUBVENTION EXPLOITATION	35 000	0	70 000	105 000	127 171	-17,43
74	SUBVENTIONS	35 000	0	70 000	105 000	127 171	-17,43
758000	PROD.DIVERS GESTION	0	0	0	0	1 370	-100,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	0	0	0	0	1 370	-100,00
766000	GAINS DE CHANGE	0	0	0	0	0	#DIV/0!
767000	PROD/CESSION TI.PLACEMENT	30 000	0	0	30 000	54 757	-45,21
768800	ECARTS DE CONVERSION	0	0	0	0	0	#DIV/0!
76	PRODUITS FINANCIERS	30 000	0	0	30 000	54 757	-45,21
771000	PROD.EXCEP.S/OPER.GESTION	0	0	0	0	647	-100,00
771400	PROD.EXCEP./CREANCES	0	0	0	0	0	#DIV/0!
771800	PROD.EXCEPT./OPER.GESTION	0	0	0	0	0	#DIV/0!
772000	PROD.EXPLOIT./EXERC.ANTER	112 000	0	0	112 000	398 893	-71,92
775200	PROD.CES.IMMOS.CORPORELLE	0	0	0	0	4 139	-100,00
777001	QUOTE-PART SUBV.EQUIPEME.	49 000	0	0	49 000	31 000	58,06
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	161 000	0	0	161 000	434 679	-62,96
781500	REP/PROV.RISQ.ET CHARG.EX	0	0	0	0	5 510	-100,00
781730	REPRI./PROV.STOCKS	0	0	0	0	0	#DIV/0!
781740	REPRI./PROV.DEP.CREANCES	15 000	0	0	15 000	15 000	0,00
787500	REPRI./PROV.RENOUULT IMMOB	0	0	0	0	29 600	-100,00
787501	REPRI./PROV.LITIGE EXC	0	0	0	0	0	#DIV/0!
787600	REPRI./PROV.EXC.	0	0	0	0	0	#DIV/0!
78	REP/AMORT,ET PROV,	15 000	0	0	15 000	50 110	-70,07
791000	TRANSFERT DE CHARGES EXPL	0	0	0	0	0	#DIV/0!
791100	PREST/AV.EN NATURE PERSO.	0	0	0	0	0	#DIV/0!
79	TRANSFERT DE CHARGES	0	0	0	0	0	#DIV/0!
7	COMPTES DE PRODUITS	6 757 575	329 000	84 000	7 170 575	7 288 772	-1,62
RESULTAT DE LA SODEAL		627 099	-172 362	-454 414	323	37 700	-99,14

	PORT 2010	C.NAUTIQUE 2010	SECURITE 2010	BUDGET 2010
Ventes de marchandises	731 700	0	0	731 700
Production vendue (services)	5 784 875	329 000	14 000	6 127 875
CHIFFRE D'AFFAIRES	6 516 575	329 000	14 000	6 859 575
Production immobilisée	0	0	0	0
Subventions d'exploitation	35 000	0	70 000	105 000
Reprise s/prov. & transfert de charges	15 000	0	0	15 000
Autres produits d'exploitation	0	0	0	0
PRODUITS D'EXPLOITATION	6 566 575	329 000	84 000	6 979 575
Achats de marchandises	-680 000	0	0	-680 000
Variation stock marchandises	0	0	0	0
Achats de matières et autres appro.	-20 000	0	0	-20 000
Variation stock matières et autres appro.	0	0	0	0
Autres achats et charges externes	-1 682 226	-112 942	-115 064	-1 910 232
CHARGES EXTERNES	-2 382 226	-112 942	-115 064	-2 610 232
Impôts et Taxes + Vers. Assimilés	-993 600	-15 310	-7 900	-1 016 810
Salaires et traitements	-1 329 500	-200 150	-297 400	-1 827 050
Charges sociales	-514 300	-90 810	-95 050	-700 160
CHARGES DE PERSONNEL	-1 843 800	-290 960	-392 450	-2 527 210
Dot. amort. sur immobilisations	-639 000	-66 000	-35 500	-740 500
Dot. prov. sur actif circulant	-10 000	0	0	-10 000
Dot. prov. pour risques et charges	-5 000	-2 000	0	-7 000
DOTATIONS D'EXPLOITATION	-654 000	-68 000	-35 500	-757 500
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-395 100	-33 200	0	-428 300
CHARGES D'EXPLOITATION	-6 268 726	-520 412	-550 914	-7 340 052
RESULTAT D'EXPLOITATION	297 849	-191 412	-466 914	-360 477
% total des produits	4,41%	-58,18%	-555,85%	-5,03%
Produits sur cession de VMP	30 000	0	0	30 000
PRODUITS FINANCIERS	30 000	0	0	30 000
Intérêts et charges financières	-61 750	-750	-7 500	-70 000
CHARGES FINANCIERES	-61 750	-750	-7 500	-70 000
RESULTAT FINANCIER	-31 750	-750	-7 500	-40 000
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	266 099	-192 162	-474 414	-400 477
% total des produits	3,94%	-58,41%	-564,78%	-5,59%
Produits except./opérations de gestion	112 000	0	0	112 000
Produits except./opérations en capital	49 000	0	0	49 000
Reprise s/prov. & transferts de charges	0	0	0	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS	161 000	0	0	161 000
Charges exceptionnelles/opérations gestion	0	-200	0	-200
Charges exceptionnelles/opérations capital	0	0	0	0
Dot. except. aux amort. et provisions	0	0	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	-200	0	-200
RESULTAT EXCEPTIONNEL	161 000	200	0	161 200
Participation des salariés	0	0	0	0
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0
TOTAL DES PRODUITS	6 757 575	329 000	84 000	7 170 575
Effort Budgétaire	200 000	20 000	20 000	240 000
TOTAL DES CHARGES	-6 330 476	-521 362	-558 414	-7 410 252
RESULTAT	627 099	-172 362	-454 414	323
% total des produits	9,28%	-52,39%	-540,97%	0,00%

**PROJET D'AVENANT N°4 A LA D.S.P
DES PORTS ET DU CENTRE NAUTIQUE.**

Avenant pour indexation « plancher » de nos tarifications

Nos charges d'exploitation pour 2010 sont en déflation de -0.25% par rapport à 2009 hors « Frais de personnel », en revanche nos frais de personnel à effectif constant augmente pour 2010 de +5.11%, cela est du aux points suivants :

- ⚡ Accord local triennal d'augmentation, applicable en fonction des dates anniversaire des contrats CDI.
- ⚡ Accord national de la Convention Collective Nationale des Ports de Plaisance, pour la ré indexation à partir du 01 Juillet 2010 de la grille des « Agents de Maîtrise et des Cadres ».

Nous portons à la connaissance de la Collectivités les points cités ci-dessus et nous lui proposons une tarification plancher pour 2010 et 2011 pour l'ensemble de nos sites, à savoir :

- ⚡ +3% d'augmentation pour les tarifs des Ports du Cap d'Agde et du Centre Nautique.
- ⚡ +3.00% d'augmentation pour les Campings de la Clape et de la Tamarissière.

L'article 19.3 relatif à la formule de révision des tarifs est modifié comme suit :

$$T = T_0 \times (0.25 + 0.52 (S/S_0) + 0.23 (E/E_0))$$

D'autre part, il est ajouté un alinéa :

« les parties conviennent expressément que, pour les années 2010 et 2011 , si l'application de la formule de révision des tarifs est inférieure à +3% , la variation annuelle des tarifs sera portée à 3% , minimum plancher.
De plus , il est expressément convenu que dans le cas où un des indices utilisés dans la formule de révision serait supprimé, l'indice de remplacement publié se substituerait, de facto, à l'indice initial , sans besoin de recourir à un avenant, étant donné que la situation s'impose aux parties »

Modification du périmètre des DSP des ports

La SODEAL en concertation avec les services techniques de la ville d'Agde a proposé une modification des périmètres de DSP des ports pour se tenir au plus près des activités de gestion et d'exploitation courante.

Conformément au plan réalisé avec les Services Techniques de la Ville, il est envisagé de :

I. Supprimer

- Les grands parkings circulaires situés au niveau de la plage Richelieu Est ainsi que les terre-pleins bordant le lagon d'Aqualand
- Le parking de l'Ancienne Douane dès que les travaux de réfection des quais seront engagés par la Ville
- Les sanitaires du parking de l'Ancienne Douane, à charge pour la Collectivité de trouver un nouvel emplacement
- Le giratoire et la voirie correspondants , situés au niveau de la rue de l'estacade

II. Rajouter

- Le parking dit « de Malfato » situé au niveau du port du même nom
- Le parking dit « de la Bannière » situé derrière la Zone Technique
- Certains emplacements publics pour respecter l'alignement des espaces gérés en terme de surveillance par la SODEAL au niveau des quais « Di Dominico » et « St Martin »

QUESTIONS DIVERSES

Gilles D'ETTORE

Député de l'Hérault

Maire d'Agde

Président de la Communauté

d'Agglomération Hérault Méditerranée

N/Réf. : GD/SM/DB/lr

Objet : Comité Local des Usagers des Ports du Cap d'Agde (C.L.U.P)

Affaire suivie par Mme RESLINGER (04.67.94.64.06)

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous inviter au Comité Local des Usagers des Ports de plaisance du Cap d'Agde et d'Ambonne qui se réunira le :

Mardi 8 Décembre 2009 à 15H00
Au Centre Nautique du Cap d'Agde
Avenue du Passeur Challiès

L'ordre du jour est ainsi arrêté :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 8 Juin 2009 ;
- Rapport d'activités 2009 des ports et du Centre Nautique ;
Travaux et investissements réalisés en 2009 ;
- Tarifs :
 - Proposition de tarification « vie à bord » ;
 - Procédure et tarification des activités de déconstruction ;
 - Tarifs portuaires 2010
- Modification « Phares et Balises » ;
- Plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation des navires ;
- Projets de travaux et d'investissements pour 2010 ;
- Budget prévisionnel pour 2010 ;
- Projet d'avenant N°4 à la D.S.P Ports et Centre Nautique ;
- Questions diverses.

Les dossiers complets sont joints à la présente convocation.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.



Gilles D'ETTORE
Député-Maire d'AGDE



Agde, le 24 Novembre 2009

Gilles D'ETTORE

Député de l'Herault

Maire d'Agde

Président de la Communauté

d'Agglomération Littoral Méditerranéen

N/Ref. : GD/SM/DB/lr

Objet : Conseil Portuaire

Affaire suivie par Mme RESLINGER (04.67.94.64.06)

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous inviter au Conseil Portuaire qui se réunira le :

Mardi 8 Décembre 2009 à 16H15
Au Centre Nautique du Cap d'Agde
Avenue du Passeur Challiès

L'ordre du jour est ainsi arrêté :

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 8 Juin 2009 ;**
- **Rapport d'activités 2009 des ports et du Centre Nautique ;**
Travaux et investissements réalisés en 2009 ;
- **Tarifs :**
 - **Proposition de tarification « vie à bord » ;**
 - **Procédure et tarification des activités de déconstruction ;**
 - **Tarifs portuaires 2010**
- **Modification « Phares et Balises » ;**
- **Plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation des navires ;**
- **Projets de travaux et d'investissements pour 2010 ;**
- **Budget prévisionnel pour 2010 ;**
- **Projet d'avenant N°4 à la D.S.P Ports et Centre Nautique ;**
- **Questions diverses.**

Les dossiers complets sont joints à la présente convocation.

Dans la mesure où vous ne pourriez être présent, il vous appartient de donner pouvoir à votre suppléant, afin qu'il vous représente à ce conseil, au moyen du pouvoir ci-joint.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Gilles D'ETTORE
Député-Maire d'AGDE